



RAPPORT D'ACTIVITE 2021

DISPOSITIF INSTITUTIONNEL
THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE
VILLEURBANNE

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RESEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'Œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances.

Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 23.800 salariés, disposent de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent 900 millions d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 1500 usagers et familles, accompagnés et 425 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.



SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 6

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT..... 7

- AGREMENT DU DITEP DE VILLEURBANNE 8
- PRINCIPAUX AXES DU PROJET 8

LES PUBLICS ACCOMPAGNES..... 11

- Présentation des publics accompagnés..... 11
- Évolution de la population 17
- Scolarité..... 18
- Insertion professionnelle..... 20
- File active / intensité d'accompagnement /
liste d'attente 20

L'ACTIVITE..... 26

- Données chiffrées usagers..... 26
- Données chiffrées professionnels 28
- Les activités récurrentes..... 31
- Les projets de l'année..... 32

TRAVAILLER EN PARTENARIAT..... 34

- Travailler avec les familles..... 34
- Les partenariats et les conventions..... 36



L'ORGANISATION DU SERVICE 38

- Le projet de service 38
- L'organisation interne 39
- La démarche qualité 40
- Les évènements indésirables 40
- Suivi des actions CPOM établissement 41
 - Action 1 : favoriser les accompagnements précoces dans les lieux de scolarisation 41
 - Action 2 : dynamiser les parcours de scolarisation et d'études supérieures 41
 - Action 3 : mise en place et organisation du DITEP 42
 - Action 4 : diversifier les modalités au sein du DITEP 42
- Maintenance / travaux / aménagements 42

RESSOURCES HUMAINES 44

- Organigramme 44
- Arrivées / départs 45
- Ajustements des postes 46
- Actions formation 47

PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2022 48

CONCLUSION 49

INTRODUCTION

L'offre de soin du DITEP de VILLEURBANNE/DUCHÈRE se déploie sur deux territoires distincts de la métropole de Lyon. Elle prend appui sur :

- Des modalités d'intervention diversifiées et modulables (accueil de jour, de nuit, accueil séquentiel MAJE, SESSAD, PC-PE CAP) à Villeurbanne et sur les communes limitrophes,
- Des modalités de SESSAD et de PC-PE/CAP dans le 9ème arrondissement de LYON et les communes qui s'en rapprochent, en notant que le déploiement d'autres modalités d'accompagnement en DITEP à partir du SESSAD de La Duchère est en cours d'évaluation et /ou de mutualisation avec nos partenaires.

L'organisation du DITEP VILLEURBANNE-DUCHÈRE se fonde sur un travail de mutualisation de l'équipe de direction et un partage d'expérience autour des besoins des jeunes accompagnés et des territoires d'intervention. Nous avons fait le choix de rendre compte de notre activité en formalisant notre rapport d'activité en deux documents :

- L'un propre au SESSAD de La Duchère, de par la spécificité territoriale du service et des orientations à envisager ;
- L'autre, et ce même si le code de l'action sociale n'a pas modifié le cadre juridique propre de l'ITEP et du SESSAD, en un document unique DITEP de VILLEURBANNE.

Ce rapport d'activité du DITEP de VILLEURBANNE est la transcription de nos actions en fonction du cadre d'intervention qui est le nôtre, des orientations des politiques publiques et du budget alloué.

L'année 2021 nous a confrontés et a confronté les enfants et familles que nous accompagnons à la continuité de la situation de crise sanitaire liée à la COVID 19 et aux conséquences de celle-ci sur la santé, la scolarité et les relations sociales des jeunes accompagnés.

Les différents confinements, les fermetures successives de classe dans le cadre scolaire ordinaire, l'absentéisme et l'atmosphère incertaine ont eu et ont encore des effets sur les enfants/adolescents et leurs familles vulnérables que nous accompagnons. Ces effets ne sont pas sans conséquences sur les professionnels eux-mêmes qui sont en première ligne le réceptacle de leur souffrance. La poursuite de la crise sanitaire a réclamé au jour le jour des adaptations, des ajustements des modalités d'accompagnement, des emplois du temps et des projets sans vision d'une sortie de crise...

Nous y reviendrons dans notre rapport d'activité.

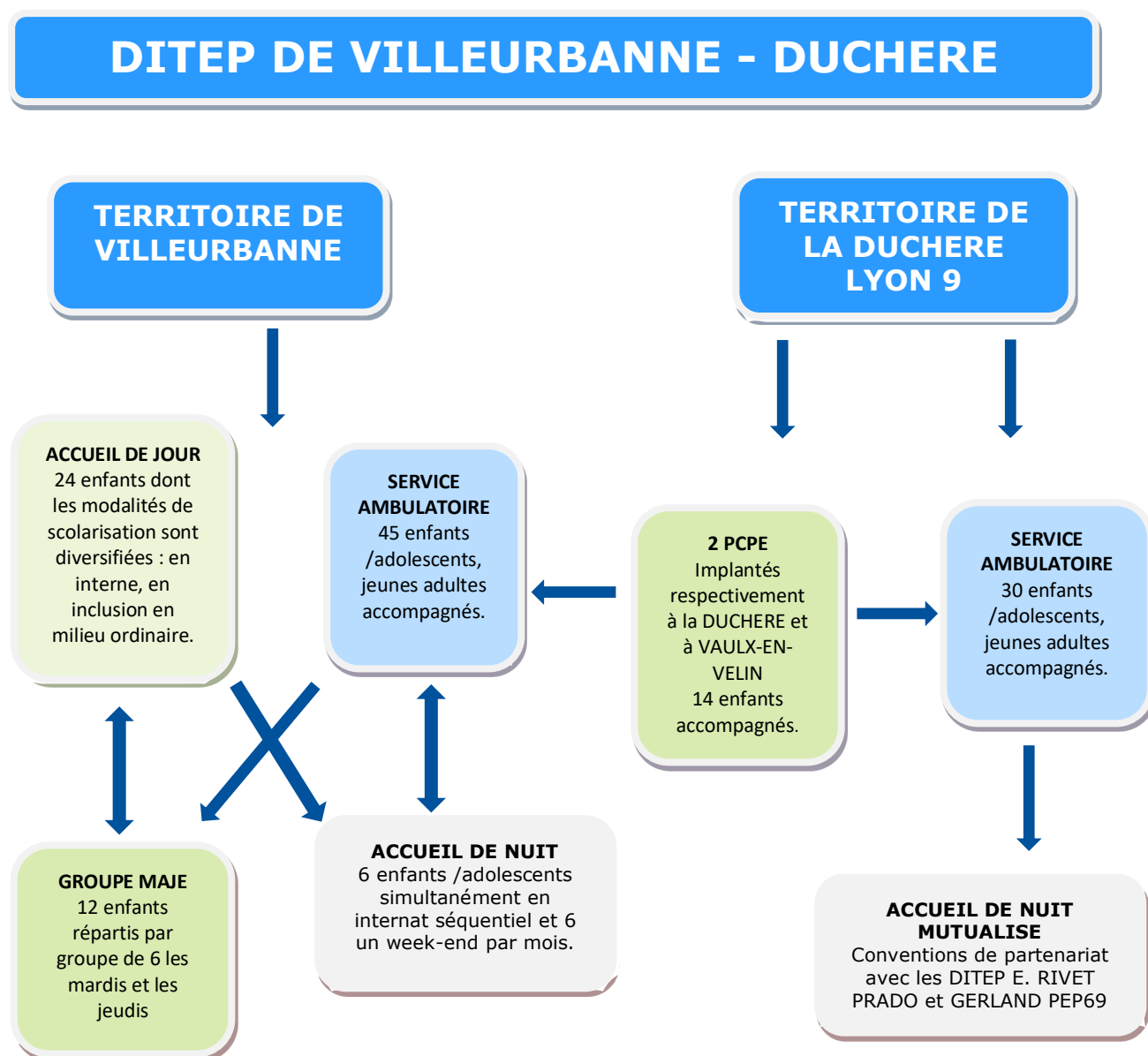
Il convient de noter en 2021 l'extension non importante de 6 places au SESSAD répondant aux besoins de jeunes présentant un déficit intellectuel. Cette extension nous a permis de répondre de manière plus réactive aux besoins des enfants/adolescents en liste d'attente depuis plus d'un an et demi pour certains d'entre eux. C'était bien là une réponse à notre préoccupation tant nous savons la fragilité des parcours des jeunes que nous accompagnons au quotidien.

L'année 2021 enfin s'inscrit dans la continuité de notre travail partagé et en commun avec le SESSAD de La Duchère, rattaché au DITEP depuis septembre 2019. Ce travail a pris pleinement appui en 2021 sur le processus de réécriture du projet d'établissement et dans ce cadre sur l'accompagnement proposé par CHAMP SOCIAL.

L'ensemble des professionnels du DITEP se sont inscrits de manière dynamique dans cette démarche où jeunes et parents sont mobilisés avec nous.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Préalablement à une présentation plus spécifique du DITEP de VILLEURBANNE, il nous a semblé important d'effectuer une présentation du DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE dans son ensemble.



AGREMENT DU DITEP DE VILLEURBANNE

Le DITEP de VILLEURBANNE accueille actuellement garçons et filles de 3 à 16 ans présentant des troubles du comportement et de la conduite.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire des DITEP en référence à différents textes de loi :

- La loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Le décret 2005-11 du 24 avril 2017 concernant les DITEP.
- La circulaire du 14 mai 2007.

Depuis le 1er septembre 2016, la modification de l'agrément de l'ITEP autorise l'accueil des enfants et adolescents de 3 à 15 ans présentant des troubles du comportement, de la conduite et de la personnalité. L'accompagnement des adolescents jusqu'à 15 ans permet de soutenir les collégiens jusqu'à la fin de la 3ème. Les différentes modalités d'accompagnement s'organisent de la manière suivante :

- 24 places de semi-internat ouvertes sur 225 jours,
- 6 places d'accueil séquentiel de jour, sur le groupe MAJE, le mardi et jeudi soit un accueil de 12 enfants ouvertes sur 72 jours,
- 6 places d'internat séquentiel du lundi au vendredi ouvertes sur 225 jours,
- 5 places d'internat séquentiel en week-end ouvertes sur 24 jours.

L'agrément du SESSAD de VILLEURBANNE a été modifié en 2021. Il est désormais fixé par l'arrêté n° 2021-10-0157 en date du 23 juin 2021 visant l'extension de 6 places du SESSAD portant le nombre à désormais 45 places, en application d'une nouvelle nomenclature. Celle-ci autorise désormais l'accompagnement d'enfants, d'adolescents voire de jeunes adultes de 0 à 20 ans « *qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages* ». L'extension du nombre de places porte sur les besoins d'enfants, adolescents voire de jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle.

Dans un contexte de mise en œuvre en DITEP, ce point est à considérer.

Depuis, le décret du 24 avril 2017, les ITEP et les SESSAD peuvent fonctionner en dispositif intégré. Ce mode de fonctionnement vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre différentes modalités d'accompagnement, limitant ainsi les recours systématiques à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et permettant une meilleure adaptation aux besoins du public accueilli.

Dans ce cadre, la convention départementale concernant le passage de l'ITEP et du SESSAD de VILLEURBANNE en DITEP a été signée entre l'ARS et notre association le 19 janvier 2018.

Le 01 septembre 2018, l'offre de soin du SESSAD de VILLEURBANNE s'est étoffée. Un PC-PE lui est adossé pour un **agrément de 4 places financées et une file active de 16 enfants**.

Nous pouvons rappeler que depuis la rentrée scolaire 2019-2020, le SESSAD de La Duchère est rattaché au DITEP de VILLEURBANNE.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET

Notre projet s'inscrit pleinement dans les axes du projet fédéral FGPEP.

C'est dans ce cadre de promotion de la société inclusive qui rejoint les valeurs de l'association Les PEP 69/ML et de nos partenaires, que notre action s'inscrit.

Les projets d'établissement du SESSAD (2009-2014) et de l'ITEP (2011-2016) témoignent de l'évolution des pratiques professionnelles à l'œuvre ces 10 dernières années pour l'une et l'autre des modalités d'accompagnement.

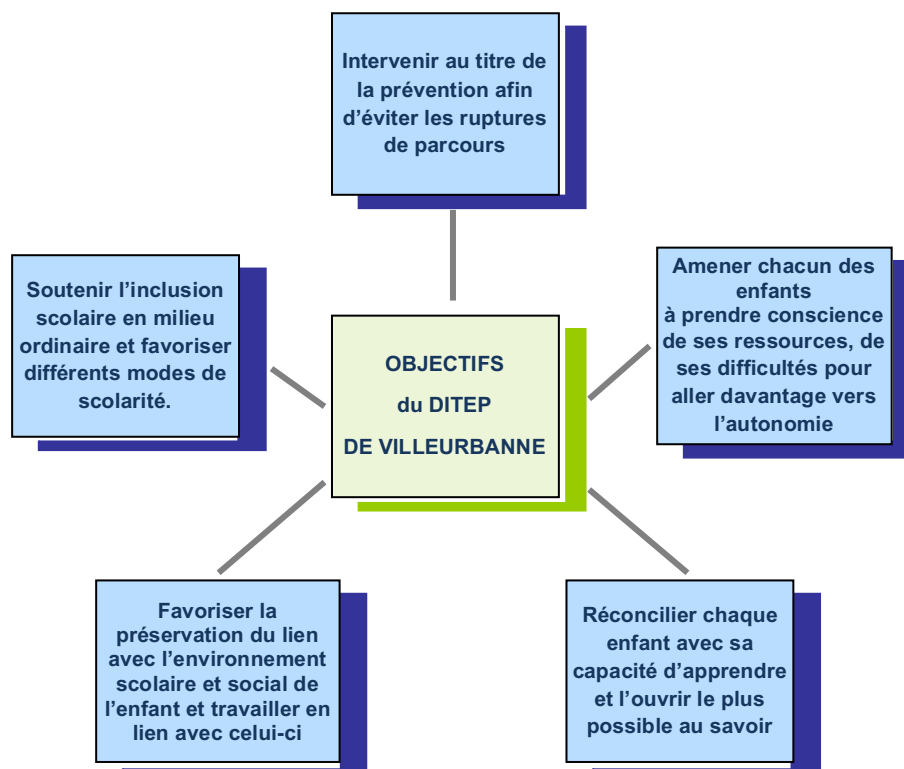
Le projet d'établissement en DITEP est en cours d'élaboration et le processus s'inscrit pleinement dans une démarche associative en secteur DITEP.

Les rapports d'activité de ces dernières années, le rapport de la recherche-action et l'ensemble des écrits des professionnels lors d'interventions en colloque ou dans certaines revues professionnelles rendent compte de l'évolution des pratiques vers une transformation de l'offre de soin en DITEP et une promotion de l'inclusion scolaire et sociale.

Le DITEP de VILLEURBANNE prend appui sur une dynamique institutionnelle préfiguratrice dans ses projets d'adaptation aux besoins de différents publics et inscrit son action autour de **6 points forts** :

- La fluidité des accompagnements dans une logique de parcours ;
- L'adaptation des modalités d'accompagnement au plus près des besoins des jeunes ;
- Un souci permanent d'éviter des ruptures ;
- La promotion de l'inclusion autant que possible, en garantissant pour les plus fragilisés autant que nécessaire un accompagnement dans les murs du DITEP ou en mutualisant avec nos partenaires ;
- Une place prépondérante laissée aux familles dans l'accompagnement de leur enfant ;
- Une logique de connaissance mutuelle et de coopérations avec les acteurs de terrain du territoire d'intervention du SESSAD de VILLEURBANNE et plus largement du DITEP

Pour ce faire, les objectifs du DITEP sont les suivants :



Pour répondre à ces objectifs et aux besoins des enfants/adolescents accueillis, selon l'intensité et le caractère durable de leurs troubles du comportement, le DITEP propose des actions conjuguées autour de quatre registres :

- Registre éducatif ;
- Registre pédagogique ;
- Registre social ;
- Registre thérapeutique.

Ces quatre registres se déclinent de manière différenciée selon la (es) modalité(s) d'accompagnement dont bénéficie(nt) l'enfant.

Le maintien et/ou le recours au droit commun demeurent une préoccupation constante plus spécifiquement pour les enfants accompagnés par le groupe MAJE et le PC-PE.

La personnalisation des réponses aux besoins des enfants/adolescents accompagnés prend appui sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant (PPA) et sur le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Une souplesse est également rendue possible pour les changements de modalités de scolarisation.

Les fiches navettes modalités d'accueil à l'intention de la MDMPH favorisent un ajustement des réponses de manière souple et adaptable aux besoins spécifiques d'accompagnement et de scolarisation des jeunes accompagnés.

L'action du DITEP vise à développer des réponses qui doivent prendre en compte des interventions directes auprès de l'enfant, l'adolescent et sa famille et des interventions indirectes dans l'appui à l'environnement, auprès des autres professionnels qui interviennent auprès d'eux.

Le DITEP de VILLEURBANNE est donc une ressource pour les jeunes accompagnés, leurs familles mais également pour les dispositifs de droit commun qui s'ouvrent plus largement à eux.

Notre forte volonté d'inscrire la structure sur son territoire nécessite un travail en réseau important avec les établissements scolaires de proximité et nos partenaires de la santé, du médico-social et du social.

Ce travail prend appui sur les unités d'enseignement externalisées de l'Accueil de Jour, sur les modalités d'accompagnement séquentiel et ambulatoire et sur CAP.

L'ensemble des professionnels tout en gardant leurs spécificités d'interventions contribue à la mise en œuvre du DITEP.

La spécificité des troubles du comportement impose en effet la construction d'un cadre permettant à l'enfant de reconstruire une qualité d'attachement, des relations « sécurisées » et solides.

Le travail institutionnel (espaces de réunion par modalités et communes, réunions cliniques, réunions institutionnelles, de cadres...) porté par les cadres de direction, les cadres fonctionnels et désormais les coordinateurs contribue à garantir une cohérence d'ensemble propice au travail pluri et inter disciplinaire, à une réactivité dans la prise de décision en évitant les passages à l'acte.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

Présentation des publics accompagnés

Le DITEP de VILLEURBANNE a pour mission d'accueillir et d'accompagner enfants et adolescents de 3 à 16 ans « *qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages* ».

Comme indiqué ci-dessus, la spécificité de l'agrément du SESSAD en âge et en type de situation de handicap du SESSAD de VILLEURBANNE est à noter.

La grande majorité des enfants/adolescents du DITEP présentent encore cette année des difficultés psychologiques dont l'expression se traduit notamment par une intensité des troubles du comportement.

Les enfants/adolescents que nous accueillons témoignent de parcours de vie marqués bien souvent par des troubles relationnels précoces, des problématiques de séparation et de pathologie du lien.

Cela se traduit sur le plan psychopathologique par un certain nombre de manifestations symptomatiques aux conséquences plus ou moins importantes sur leurs capacités d'apprentissages scolaires et relationnelles.

S'ils ont en commun un potentiel cognitif préservé, le profil des enfants et adolescents accueillis est souvent dysharmonique, tant sur le plan du développement affectif que cognitif. Leur rapport au savoir est perturbé, leur potentiel empêché demandant une pédagogie et un accompagnement éducatif adaptés.

Nous observons, sur le plan clinique, la fréquence de difficultés de séparation, une intolérance à la frustration, un trouble de la relation à l'autre (mauvais ajustement à autrui) et au groupe (une prise en compte des exigences sociales insuffisantes) avec un rapport à l'autorité difficile.

L'instabilité physique, l'agressivité, l'impulsivité, la dispersion psychique et les troubles attentionnels sont des modalités d'expression de même que la présence de conduites d'échec et le recours à la toute-puissance ou à l'opposition, dans des conduites de prestance.

Ces manifestations plus ou moins intenses vont venir perturber leurs facultés de penser et d'agir, leurs perceptions d'eux-mêmes, leurs relations aux autres.

Elles ne se traduisent pas avec la même intensité dans les différents espaces du DITEP.

Lorsque les manifestations ou symptômes perturbent la poursuite de la scolarisation en milieu ordinaire, l'accueil de jour peut être envisagé.

Le manque d'inhibition dans de nombreuses circonstances dans la vie quotidienne est de plus en plus notable au fil des années.

Il est à l'origine de crises de plus en plus violentes, y compris en milieu ordinaire mais particulièrement importantes dans le cadre de l'Accueil de Jour du DITEP.

La scolarité confronte l'enfant à un cadre, à des règles qui engendrent peur de l'échec et frustration. Elle mobilise la pensée de l'enfant là où ce dernier n'a cessé de développer des stratégies d'anti-pensée (fuite dans l'immédiateté, attente impossible, agir débordant) et ce afin d'échapper à sa propre souffrance.

Age des personnes accompagnées sur l'année 2021						
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans	18 à 19 ans	20 à 24 ans	Total
Garçons	27	50	1	0	0	95
Filles	2	11	0	0	0	16
Total	29	61	1	0	0	111

Le nombre de garçons accueillis reste majoritaire. Il représente sur la file active 85.58% des jeunes accueillis en 2021.

Comme en 2020, la moyenne d'âge se situe entre 11 et 15 ans soit 54.95% de l'effectif.

Les jeunes de 6 à 10 ans sont représentés en plus faible proportion puisqu'ils représentent soit 26.12% de l'effectif.

L'âge des jeunes admis nous permet d'observer que sur les 24 admissions effectuées en 2021 dans le DITEP, 14 concernaient des enfants âgés d'entre 6 et 10 ans.

Âge des personnes accompagnées admises dans l'année					
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	Total
Garçons	12	10	0	0	22
Filles	2	0	0	0	2
total	14	10	0	0	24

L'évolution de l'agrément du SESSAD vers une tranche d'âge au-delà de 14 ans et jusqu'à 20 ans va nécessiter une adaptation des modalités d'intervention des professionnels et un nouveau travail de maillage partenarial.

Notre constat reste pour autant identique depuis plusieurs années. La majorité des dossiers MDMPH que nous recevons concernent des garçons et encore plus lorsqu'il s'agit de demandes en direction de la modalité accueil de jour.

Nous observons toujours, une intensité des troubles du comportement chez certains des jeunes enfants accueillis dans des contextes de situations complexes où les besoins en termes de soins en pédopsychiatrie et d'accompagnement au titre de la protection de l'Enfance sont importants.

La souffrance dont témoignent certains de ces enfants à l'Accueil de Jour engendre des décharges de violence fréquentes au quotidien mobilisant les professionnels dans des interventions individuelles ou à deux, le groupe même restreint n'étant pas supporté. Cela mobilise le DITEP en terme de partenariat et dans la prise de relais pour éviter toutes ruptures dans l'accompagnement.

La grande majorité des jeunes ayant quitté notre dispositif ont entre 11 et 15 ans voire pour certains plus de 16 ans. Sur les 21 sortants, 3 seulement ont entre 16 et 18 ans.

	Age des enfants et adolescent sortis dans l'année				
	4 ans	5 ans	6-10 ans	11-15 ans	16-18 ans
Garçons	0	0	2	14	2
Filles	0	0	0	2	1
Total	0	0	2	16	3

Ces chiffres témoignent de notre agrément, de l'histoire d'accompagnement de notre DITEP et du cadre spécifique d'accompagnement des adolescents à l'AJ au sein de l'UEE du collège M^orice LEROUX de VILLEURBANNE.

En 2021, les parcours des jeunes accompagnés au sein du DITEP trouvent pour la majorité leurs limites après la scolarité des jeunes au collège pour ce qui est du SESSAD et à partir de 12 ans à l'Accueil de Jour pour ceux ne pouvant bénéficier d'une scolarité à temps partagé et ayant besoin d'une poursuite d'accompagnement global.

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année	
CAMSP	0
SESSAD	1
Autre Établissement médico-social	3
Milieu familial	20
Provenance non connue	0

Il est intéressant de repérer que **sur les 24 admis, 20 jeunes proviennent du milieu familial** et n'ont donc pas bénéficié d'accompagnements en ITEP enfants ou en SESSAD avant leur arrivée.

Répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences							
	Déficiences intellectuelles	Autisme - TSA	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Troubles du comportement et de la communication	Autres déficiences	TOTAL
A titre principal	18	10	9	16	49	9	111
A titre associé	11	2	8	31	25		

Les types de déficience observés sur la file active continue de l'année 2021 nous permettent de dire que nous accueillons une majorité d'enfants présentant comme principale déficience des troubles du comportement et de la communication. Ces jeunes représentent 44 % de l'effectif.

L'autre part qui concerne 30% de l'effectif représente des jeunes présentant majoritairement une déficience intellectuelle ou des troubles du langage et des apprentissages.

Cette année, les jeunes présentant des troubles envahissants du développement ou des troubles psychiques à titre principal et à titre associé représentent cette année 26% des effectifs soit par rapport à l'année 2020 une augmentation de 7%. Cette augmentation nous questionne sur l'évolution du public accueilli et les partenariats à construire pour répondre au mieux aux besoins de ces jeunes.

Les déficiences associées aux déficiences principales nous permettent de constater qu'aux troubles du comportement peuvent être associés majoritairement des troubles du langage et des apprentissages et de la déficience intellectuelle.

PROBLEMATIQUE DES ENFANTS ACCOMPAGNES

La problématique des enfants accompagnés donne à voir la complexité des situations des enfants /adolescents et de leurs familles. Les chiffres en témoignent et nous permettent d'observer qu'au cours de l'année 2021, 40 des 111 jeunes accueillis n'ont pas bénéficié d'autres suivis en dehors du DITEP.

Nous observons que les besoins des enfants/adolescents que nous accompagnons se situent à la croisée des champs d'intervention du social, du médico-social et du soin voire de la pédopsychiatrie.

71 jeunes montrent des besoins pour lesquels le recours ou la poursuite de l'accompagnement avec d'autres partenaires sont nécessaires. Cela représente 63% de la file active sur l'année 2021.

L'intervention de nos partenaires se situe en réponses aux difficultés des jeunes eux-mêmes ou en réponse à la précarité de l'environnement sociale et familiale. Certaines interventions sont en place avant même l'accueil de l'enfant au sein de notre dispositif. D'autres font l'objet de sollicitations par la famille, elle-même. Elles sont en tout cas toujours accompagnées par un des professionnels du DITEP.

Le recours à nos partenaires et notamment les professionnels en libéral répond aux besoins d'accompagnement de certains jeunes qui faute de place, de recrutement de certains types de professionnels (psychomotricienne cette année) ne peuvent trouver de réponses au sein du DITEP.

Problématique des situations d'enfants, d'adolescents et jeunes adultes accompagnés dans l'année	
Interventions multiples	Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés
Pas d'autres suivis au plan éducatif ou médico-psychologique	40
Soins psychiatriques engagés en secteur public	61
Soins psychiatriques engagés en secteur libéral	1
Rééducation en secteur public ou libéral (orthophonie, psychomotricité, ...)	38
Bénéficiaire parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre administratif (AED...)	11
Bénéficiaire parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre judiciaire (AEMO)	11
Bénéficiaire parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre administratif (Aide sociale à l'Enfance)	1
Bénéficiaire parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire (placement ordonné par un juge pour enfants)	7
Concerné par un suivi judiciaire au plan pénal	0

Pour ce qui concerne la question des soins, 99 jeunes bénéficient de suivis extérieurs dont 38 d'entre eux en libéral et 61 en secteur pédopsychiatrique public.

Les accompagnements effectués par pédopsychiatrie en secteur public sont pour la grande majorité déjà initiés avant même le premier accueil de l'enfant dans le DITEP. Les consultations auprès d'un médecin pédopsychiatre dans ce cadre sont majoritaires, ce dernier assurant la prescription médicale d'un traitement. C'est là aussi un point d'appui pour le recours à des hospitalisations lorsqu'elles sont nécessaires.

Le temps de présence de notre médecin psychiatre ne lui permet pas d'assurer, en dehors d'une situation ponctuelle en réponse à l'urgence d'une situation, une prescription médicale et surtout le suivi médical que sous-tend celle-ci. Il assure toutefois de sa place le lien avec les médecins pédopsychiatres du secteur public et les médecins généralistes ou spécialisés lorsque cela est nécessaire. L'accord préalable des familles est toujours requis pour cette démarche.

Les difficultés rencontrées par le secteur de la pédopsychiatrie depuis plusieurs années (nombreux départs en 2020 de médecins pédopsychiatres de notre territoire et non remplacés à ce jour), la réorganisation de l'inter-secteur de pédopsychiatrie en septembre 2021 ont accentué les listes d'attente des demandes de soins et les délais de saisine des services de protection de l'enfance.

Le manque de médecins pédopsychiatres non remplacés dans de nombreux CMP, le manque de place en hôpital de jour voire en lits d'hospitalisation restent une préoccupation majeure actuellement de même que le délai de réponse du secteur de la protection de l'enfance face à certaines situations.

Ces manquements nous contraignent à des formes de bricolage entre modalités d'accompagnement, évitant ainsi une rupture dans l'accompagnement des jeunes les plus en souffrance mais contribuant aussi souvent à de l'éparpillement et à un essoufflement des professionnels.

Hospitalisations dans l'année		
	Nombre de personnes	Durée totale en jours d'hospitalisation
Secteur psychiatrique	2	32

En 2021, nous notons aussi, faute d'orientation possible en hôpital de jour, qu'un jeune a combiné 3 modalités d'accompagnement (MAJE à défaut de lieu de répit, AJ et AN) au vu de l'intensité de ses troubles.

2 jeunes ont été par ailleurs hospitalisés en pédopsychiatrie en 2021 dans un contexte d'urgence.

Un jeune du SESSAD a bénéficié d'une hospitalisation pour des raisons médicales en établissement de santé durant les vacances d'été. Toutes ces hospitalisations ont été accompagnées par les professionnels référents.

Recouvrement Protection de l'enfance – DITEP	
Nombre d'adolescents de l'effectif au 31/12 placés (MECS-Familles d'accueil)	5

Pour ce qui concerne le soutien à l'environnement social et familial de l'enfant au 31/12, 5 enfants bénéficient d'une mesure placement de protection de l'enfance dont 4 dans un cadre judiciaire (3 jeunes en MECS, 1 confié à un tiers digne de confiance) et 1 placé dans un cadre administratif (famille d'accueil).

Sectorisation des admissions réalisées			
Villes de résidence	Garçons	Filles	Total
Villeurbanne	7	2	9
Vaulx-en-Velin	2	0	2
Bron	2	0	2
Caluire	1	0	1
Décines-Charpieu	1	0	1
Lyon 3 ^e	3	0	3
Lyon 6 ^e	1	0	1
Lyon 8 ^e	5	0	5
Total	22	2	24

Sectorisation de l'ensemble des personnes accompagnées au 31/12/2021			
Villes de résidence	Garçons	filles	Total
Villeurbanne	34	7	41
Vaulx-en-Velin	8	3	11
Vénissieux	0	1	1
Bron	6	0	6
Meyzieu	1	0	1
Caluire	2	0	2
Décines-Charpieu	1	0	1
Genas	1	0	1
Rillieux la Pape	2	0	2
Lyon 3 ^e	8	0	8
Lyon 6 ^e	2	1	3
Lyon 7 ^e	0	1	1
Lyon 8 ^e	13	0	13
Total	78	13	91

La sectorisation des admissions est conforme avec le territoire d'intervention du DITEP, qui reste étendu. La majorité des jeunes accompagnés est domiciliée à VILLEURBANNE. Les communes de VAULX-EN-VELIN et de LYON 8^e sont ensuite majoritaires.

La position du PCPE-CAP à VAULX-EN-VELIN semble contribuer à un recours facilité à notre DITEP pour les situations qui le nécessitent. Il faut souligner toutefois que VAULX-EN-VELIN comme la partie de provenance de la majorité des jeunes domiciliés à LYON 8^e sont placés en politique de la ville concentrant une population où la précarité domine.

Il convient de noter que le secteur d'intervention de l'AJ est plus étendu que celui du SESSAD.

Certains jeunes de l'AJ habitent les communes de Caluire-et-Cuire et Rillieux-la-Pape, ce qui n'est sans difficulté en termes de transport au vu de l'étendue du secteur d'intervention.

Cela s'explique historiquement (avant 2009, implantation à Montluel) d'une part et d'autre part en raison de la situation géographique de ces communes en limitrophe des départements de l'Ain et du Rhône dont les DITEP les plus proches sont Les Moineaux (01) d'un côté et le nôtre de l'autre.

L'éclatement du secteur de recrutement de l'AJ a des conséquences sur la durée et le coût des transports des jeunes accompagnés.

Évolution de la population

D'UNE MANIERE GENERALE

Ce ne sont pas tant la population elle-même qui se modifie que l'environnement au sein duquel elle évolue. Cette évolution se reflète dans l'écart entre le nombre de notifications MDMPH reçues pour la modalité d'accompagnement AJ et SESSAD.

La société inclusive et le recours au droit commun répondent aux besoins de la majorité des enfants/adolescents accompagnés, aux demandes de leurs familles tout en fragilisant probablement plus encore ceux plus en souffrance.

Certaines situations complexes mobilisant les champs de la protection de l'enfance, de la pédopsychiatrie et du médico-social nous amènent à des interventions conjointes. Ces situations nécessitent la mise en place d'espaces d'élaboration conjoints tout au long de l'année afin de favoriser leur portage à plusieurs et d'éviter ainsi les ruptures de parcours.

Tenir ces espaces d'élaboration dans un contexte de crise sanitaire doublée d'un contexte de crise et de réorganisation de certains de nos partenaires s'est révélé difficile.

Les situations de crises institutionnelles dans bon nombre de maisons d'enfants à caractère social et les changements dans le traitement des situations, la suppression des hôpitaux de jour du côté de la pédopsychiatrie ont accentué nos difficultés à tenir et contenir dans certaines situations complexes.

LE POIDS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA SANTE DES JEUNES ACCOMPAGNES

Nous pouvons commencer à mesurer les effets de la situation sanitaire sur les jeunes que nous accompagnons. Nous observons au quotidien toutes modalités d'accompagnement confondues au sein du DITEP :

- Une perte de confiance des adolescents surtout en l'adulte référent principalement dans le cadre scolaire ordinaire ;
- Un accroissement des addictions chez les jeunes aux écrans et aux réseaux sociaux, engendrant des difficultés de socialisation et d'investissement scolaire ;
- Des phénomènes d'angoisses, de stress et de repli au sein de l'environnement familial, se manifestant par une augmentation des troubles psychiques des enfants les plus fragilisés ;
- Des difficultés de communication liés au port du masque impactant les relations sociales et la relation aux apprentissages ;
- Une fatigue accrue de l'environnement familial voire des angoisses de l'extérieur ressenti comme dangereux voire violent.

L'impact sur la scolarisation en milieu ordinaire plus spécifiquement à partir du collège est à noter tant les confinements puis les fermetures de classe, l'absentéisme du côté des équipes pédagogiques comme des jeunes eux-mêmes ont eu des effets sur leur investissement relationnel et scolaire.

Les troubles du comportement sur le versant de l'opposition voire de la violence des enfants et surtout des adolescents les plus vulnérables se sont exacerbés. Les références sur lesquelles reposent nos modalités d'accompagnement que sont le lien au quotidien, le rythme, la parole de l'adulte, l'assiduité et la persévérance ont été et sont toujours malmenées par les nombreuses absences des jeunes eux-mêmes comme des professionnels au sein du DITEP.

LES BESOINS SPECIFIQUES DES JEUNES PRESENTANT UNE DEFICIENCE INTELLECTUELLE

L'augmentation du nombre de jeunes accompagnés nous confronte à une certaine hétérogénéité dans les profils de ceux-ci.

La majorité des jeunes accompagnés dans ce cadre bénéficient d'une scolarisation en ULIS.

L'intensité des troubles relationnels, du langage et des apprentissages et à faible mesure pour certains des troubles envahissant du développement mobilisent fortement les aspects éducatifs et rééducatifs dans les soins au SESSAD de même que le partenariat avec les hôpitaux et/ou les professionnels en libéral.

Scolarité

L'accès aux apprentissages, la réassurance dans la capacité et le plaisir d'apprendre et le développement des compétences sont au cœur des pratiques de l'ensemble des professionnels du DITEP.

Chacun y contribue de sa place de manière différenciée sur l'ensemble des modalités d'accompagnement.

Au SESSAD, le développement ou le maintien des parcours inclusifs des jeunes accompagnés reposent sur une mise en commun des savoir-faire des professionnels du DITEP entre eux.

La combinaison dans l'accompagnement à l'Accueil de Jour en particulier du pédagogique et de l'éducatif en référence au quotidien d'un groupe a favorisé ces dernières années l'augmentation du niveau scolaire de nos élèves et la réassurance de ces derniers au sein des UEE de l'AJ.

Il convient de noter là encore les effets de la situation sanitaire, amenant à pointer le paradoxe de l'école inclusive et la fragilité de notre organisation. Les consignes sanitaires dans l'Education Nationale n'ont pas permis la poursuite des temps d'inclusion de nos élèves voire le maintien dans les murs lors de la fermeture des établissements scolaires en mars-avril 2021 de nos deux UEE primaire et collège. Cela n'a pas été sans mouvements d'incompréhension voire de colère du côté de certains jeunes et leurs familles, du côté des professionnels. Cela n'a pas été sans réelles difficultés dans la réorganisation du quotidien des locaux du DITEP.

En tout cas, les moyens alloués au profit d'un réinvestissement des apprentissages sont conséquents dans l'organisation du DITEP. C'est là un enjeu majeur au vu de l'âge moyen des enfants accompagnés.

Scolarisation, dont scolarisations inclusives sur la période				
Type de scolarité	Nombre de jeunes			TOTAL
	Temps plein	Temps partagé	Nombre en UEE	
ULIS primaire	12			12
Classe ordinaire primaire	8			8
ULIS collège	16			16
Classe ordinaire collège & SEGPA	19			19
Scolarisation en UEE primaire avec temps inclusifs		10	10	10
Scolarisation partagée en UEE & collège		12	12	12
Scolarisation en interne	9	1		10
Total	64	23	22	87

PARCOURS DE SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES A L'ACCUEIL DE JOUR

Comme les années précédentes, la scolarité s'est organisée en 2021 autour des trois groupes pédago-éducatifs. La diversité des modalités de scolarisation au profit de l'école inclusive et la mobilité d'une année scolaire sur l'autre des élèves entre les différentes modalités de scolarisation créent un processus. Les changements d'un groupe à l'autre sont vécus très positivement par les enfants et leurs familles. Les effets sur les enfants eux-mêmes sont visibles dans leur posture d'élève sur le groupe, en particulier au sein des deux UEE.

Les groupes sont organisés de la manière suivante :

- **Le groupe en interne, scolarisé à 100% au sein de l'UE du DITEP.**

Il concerne les jeunes les plus fragiles, ceux pour qui la scolarité a besoin de se dérouler dans les locaux du DITEP, protégé du regard du milieu ordinaire et sécurisé par le cadre proposé en interne.

Au 31/12/2021 ce groupe compte 10 enfants âgés d'entre 7 et 10 ans, dont un scolarisé sur des temps définis dans son école de quartier.

Nous notons là depuis la rentrée scolaire 2021-2022, des besoins en apprentissages non pourvus par l'Education Nationale, le mi-temps d'enseignant en complément du temps de la coordinatrice pédagogique, enseignante par ailleurs de ce groupe, n'étant toujours pas pourvu au 31.12.2021 par l'Education Nationale.

- **Le groupe Pasteur, externalisé à mi-temps à l'école élémentaire Louis Pasteur.**
Il offre la possibilité de temps de scolarisation pour tous au sein d'une école ordinaire et pour certains, selon leurs besoins, en classe ordinaire de cycle 2. Pour les jeunes de ce groupe, le retour au sein d'un établissement scolaire ordinaire a été évalué comme porteur de progrès, à la fois en termes de valorisation et de mise au travail. Des petits temps d'inclusion variables d'un jeune à l'autre sont négociés avec les enseignants de l'école élémentaire PASTEUR du cycle 3. Ils reposent sur le bon vouloir des équipes pédagogiques en poste et sont accompagnés tout au long de l'année scolaire par le binôme pédago-éducatif référent du groupe et présent dans l'école.
Au 31/12/2021 ce groupe compte 10 enfants, âgés d'entre 9 et 12 ans.
- **Le groupe du Dispositif collège au sein du collège Mûrice LEROUX de VILLEURBANNE.**
Tous les jeunes de ce groupe bénéficient d'une scolarisation partagée entre leur classe de référence au collège et l'espace pédagogique et éducatif du DITEP. Les jeunes y ont un emploi du temps individualisé, en fonction des besoins de chacun.
Au 31/12/2021, ce groupe compte 12 jeunes, dont la majorité est âgée de 11 à 14 ans.
Les professionnels, de par l'intensité des troubles du comportement des jeunes qui composent le groupe à la rentrée scolaire 2021-2022, sont confrontés à de réelles difficultés tant la poursuite de la scolarisation dans un cadre ordinaire est difficile voire n'est pas possible pour un quart d'entre eux. L'absence de lieu repli voire de lieu de répit a fait cruellement défaut.

Les professionnels de l'Accueil de Jour et le coordinateur du groupe MAJE ont participé à 32 ESS durant l'année 2021 se déroulant pour la grande majorité sur les lieux de scolarisation et d'inclusion du jeune. Il convient de noter que ce chiffre est en diminution, la charge de travail de l'enseignant référent de l'AJ ne permettant d'assurer une ESS par enfant et par an. C'est là un point regrettable dans la mise en œuvre et la formalisation du parcours de scolarisation des jeunes accompagnés.

Les modalités de scolarisation au collège liées à la gestion de la crise sanitaire nous ont encore en 2021 mis en difficulté et n'ont pas favorisé l'investissement voire le réinvestissement de certains jeunes au collège de leur scolarité et de leur posture d'élève.

Les changements de personnels à la rentrée scolaire 2021-2022 dans l'équipe de direction du collège Mûrice LEROUX à VILLEURBANNE où est implanté notre dispositif ont fortement mobilisé les professionnels du DITEP pour expliquer, traduire et accompagner conjointement l'inclusion des jeunes. Cela n'a pas été sans difficulté tant dans ce contexte de rentrée scolaire, l'instabilité liée aux changements et au contexte sanitaire a engendré des passages à l'acte nombreux et violents nous contraignant à renforcer des temps éducatifs en dehors des locaux du collège.

PARCOURS DE SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES AU SESSAD

Les modalités d'intervention du SESSAD de VILLEURBANNE se déploient sur 33 établissements scolaires dont une grande majorité est recentrée à VILLEURBANNE.

La scolarisation des enfants/adolescents accompagnés témoigne de l'intensité des troubles des enfants accueillis et des répercussions sur leur parcours scolaire puisque sur les 55 jeunes accompagnés dans l'effectif au 31/12/21, 28 jeunes bénéficient de l'appui d'un dispositif ULIS (12 en primaire et 16 en collège).

LA FONCTION RESSOURCE DES ENSEIGNANTS DU DITEP SUR LES LIEUX D'IMPLANTATION DES UEE ET SUR LE TERRITOIRE

Les enseignants du DITEP sont identifiés en tant que personnes ressource pour les lieux de scolarisation. La mission de « personne ressource » des enseignants du DITEP se développe au fil des années et de la construction d'un partenariat plus étroit entre l'Education Nationale et le Médico-social. Ainsi, dans les lieux d'implantation des groupes externalisés, le collège Mûrice Leroux et l'école élémentaire Louis Pasteur, les enseignants du DITEP sont particulièrement repérés comme « experts » des troubles du comportement et spécialistes de l'adaptation pédagogique.

- Au collège, l'enseignant coordonne le parcours scolaire de chaque jeune selon un emploi du temps qui lui est propre. Il est ainsi identifié comme référent de la scolarité des jeunes du DITEP et à ce titre sollicité autour des questions de difficultés d'apprentissage, de comportement, d'adaptation pédagogique. En lien étroit avec la direction du collège et l'équipe pédagogique, l'enseignant tout comme l'éducateur, est amené à être associé aux réflexions collectives et évaluation de situations complexes de collégiens, au titre de leurs connaissances des troubles et des pratiques du médico-social.
- De la même façon, l'enseignante du groupe externalisé à l'école Louis Pasteur est associée à la « vie de l'école » et identifiée comme personne ressource, spécialiste des élèves à besoins éducatifs particuliers. Elle prépare les temps de scolarisation en classe ordinaire des jeunes du DITEP avec les enseignants concernés, met en place des actions pédagogiques communes et apporte sa connaissance du handicap et du médico-social à l'école.
- En septembre 2021, les PCPE du DITEP VILLEURBANNE-DUCHÈRE ont été placés sous la responsabilité du même cadre de direction afin de favoriser, de croiser les pratiques de part et d'autre et de formaliser des modalités d'intervention directes et indirectes plus homogènes entre les deux PCPE du DITEP sur leurs territoires respectifs.

Insertion professionnelle

Au vu de l'âge des jeunes accompagnés, l'insertion professionnelle a commencé à se développer :

- Communément avec les professionnels des SEGPA qui accompagnent les jeunes du DITEP ;
- Durant le parcours de certains collégiens avec nos collègues des DITEP de l'association ;
- A l'issue de certains parcours de collégiens.

En 2021, nous pouvons noter que 6 collégiens de ce même dispositif ont terminé leur cycle de la 6^{ème} et la 3^{ème} ou quitté le dispositif avant la fin de leur cycle.

Nous accompagnons le passage pour l'un d'entre eux en seconde générale, ce qui est une première en 7 années d'existence de ce dispositif. Trois autres poursuivent leur scolarité ordinaire en lycée professionnel sans accompagnement médico-social. Enfin deux autres ont poursuivi en DITEP Adolescent.

File active / intensité d'accompagnement / liste d'attente

File active du DITEP toutes modalités confondues hors PC-PE

Le total de la file active soit le nombre de jeunes accompagnés pour l'ensemble du DITEP entre le 01/01/21 et le 31/12/2021 est de **111** jeunes.

Cependant par modalité cela représente en file active 117 jeunes soit :

- 67 jeunes accompagnés au SESSAD ;
- 50 jeunes accompagnés à l'ITEP.

Ce différentiel qui se chiffre à 6 s'explique car en 2021 sur la file-active total du DITEP, 6 jeunes sur les 111 accompagnés dans l'année bénéficient d'au moins de deux modalités. Ils sont donc comptabilisés sur les files actives de chaque modalité pour un total alors de 117 jeunes.

file active annuelle			
nombre des situations en cours au 01/01 année N	admissions	Sortants	Total file active
87	24	21	111

File active moyenne mensuelle SESSAD, AJ et AN								
Mois	Capacité autorisée en places ambulatoire	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée en places semi-internat	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée en places internat	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée groupe MAJE	Nbre de personnes accompagnées dans le mois
JANV	35	46	24	46	6	18	6	11
FEV	35	46	24	43	6	18	6	11
MAR	35	46	24	43	6	18	6	11
AVR	35	46	24	43	6	20	6	11
MAI	35	45	24	42	6	21	6	11
JUI	45	50	24	43	6	17	6	11
JUIL	45	51	24	44	6	17	6	11
AOU	45	53	24	49	6	17	6	0
SEP	45	54	24	49	6	15	6	6
OCT	45	54	24	50	6	18	6	8
NOV	45	55	24	50	6	17	6	9
DEC	45	55	24	51	6	17	6	9
Moyenne	40,8	50,1	24	46,08	6	17,8	6	9,1
Taux file active		1,24		1,32		1,28		1,51

EN CE QUI CONCERNE LE SESSAD

La file active soit le nombre d'enfants accueillis entre le **01.01 et le 31.05** est de **46**. Le ratio moyen pour une place calculée sur la file active sur cette période est de **1.31**.

L'extension non importante de place a permis d'anticiper de nouveaux accueils dès juin 2021 comptabilisés dans l'effectif à la réouverture du service après la période estivale.

A compter de cette date, la file active continue soit le nombre d'enfants accueillis par mois a nécessairement augmenté passant à **67** sur la période du **1.06 au 31.12** pour un ratio moyen pour une place calculée sur la file active de **1.48**. **Le ratio moyen pour une place calculée sur la file active annuelle est donc de 1.39.**

Le service continue à rester attentif aux effets de seuil afin de continuer à proposer un accompagnement soignant de qualité.

La mobilité dans la file active sera à observer en 2022, l'augmentation de l'agrément en âge dans le service favorisant la poursuite de certains accompagnements au-delà de 14 ans ce qui n'était pas le cas, hors exception jusqu'ici.

EN CE QUI CONCERNE L'AN/AJ

Pour l'accueil de jour, La file active moyenne continue de l'année 2021 est de **50 jeunes** accompagnés. **Le ratio moyen pour une place calculée sur la file active annuelle est donc de 1.66.**

La file active de l'AJ englobe les jeunes accompagnés et par l'AJ tout au long de la semaine 225 jours par an et ceux de MAJE accompagnés 1 à 2 fois par semaine durant les périodes scolaires.

Pour l'accueil de nuit, La file active moyenne continue de l'année 2021 est de **21 jeunes** accompagnés. **Le ratio moyen pour une place calculée sur la file active annuelle est donc de 3.5.**

Les 21 jeunes correspondent à ceux accompagnés régulièrement en semaine en séquentiel et ceux accompagnés un week-end par mois.

La Villa restant ouvertes durant les périodes des vacances d'hiver, de printemps et de Toussaint, d'autres jeunes qui ne sont pas accueillis le reste de l'année profitent de cet espace pour expérimenter dans ce cadre cet espace. C'est là un point d'appui pour expérimenter la séparation d'avec leur environnement familial pour les plus petits et pour favoriser l'autonomie des enfants accueillis en petit groupe sur un temps décalé des apprentissages scolaires.

Ils ne sont pas comptabilisés dans la file-active.

EN CE QUI CONCERNE LE GROUPE MAJE

Concernant le groupe MAJE, nous accueillons deux groupes les mardis et jeudis. L'évaluation des besoins des jeunes et le risque accru de rupture dans le parcours de scolarisation nous permette de proposer une à deux journées de présence à chaque jeune. A ces journées, un accompagnement SESSAD peut s'ajouter.

LES SORTIES DU DISPOSITIF

Age des sortants	
Age	nombre
6 à 10 ans	2
11 à 15 ans	16
16 à 18 ans	3
19 à 20 ans	0
Total	21

Au total, 21 jeunes ont quitté le dispositif et 14 d'entre eux étaient âgées d'entre 11 et 15 ans.

Situation des sortants			
	Garçons	Filles	Total
<i>Emploi et/ou scolarité milieu ordinaire</i>	10	2	12
<i>Emploi secteur protégé</i>			
<i>Poursuite Formation professionnelle</i>			
<i>Réorientation ESMS</i>	7	1	8
<i>Recherche d'emploi /mission locale</i>			
<i>Situation de rupture sociale</i>			
<i>Sans solution (connue)</i>	1		1
<i>Demande RQTH</i>			
<i>Autres</i>			
TOTAUX	18	3	21
Dont Exclusions prononcées par l'établissement	0	0	0

Sur les 10 jeunes ayant quitté l'AJ ou MAJE du DITEP :

- 6 jeunes accompagnés à l'AJ ont bénéficié d'une réorientation dans un des DITEP adolescents de l'association ou du PRADO, la poursuite de leur parcours inclusif au collège n'étant pas ou plus possible ;
- 1 jeune bénéficie à l'issue de son parcours jusqu'en 4^{ème} sur notre dispositif collège d'une scolarité en milieu ordinaire accompagnées par le service ambulatoire d'un DITEP adolescent ;
- 2 jeunes à l'issue de leur parcours jusqu'en 3^{ème} poursuivent une scolarité ordinaire au lycée sans besoin d'accompagnement spécifique ;
- 1 jeune a quitté le dispositif collège à la demande de sa famille qui a refusé toutes propositions d'accompagnement par ailleurs.

Sur les 11 jeunes ayant quitté le SESSAD du DITEP :

- 2 jeune bénéficient pour l'une d'entre elle d'une réorientation dans un des DITEP adolescents de l'association et pour l'un d'entre eux d'une poursuite d'accompagnement par le SESSAD SEGUIN de l'OVE ;
- 7 jeunes poursuivent une scolarité ordinaire au lycée sans besoin d'accompagnement spécifique par une service ou établissement médico-social ;
- 1 jeune a quitté le SESSAD à la demande de sa famille qui a refusait la poursuite de l'accompagnement de son enfant ;
- 1 jeune poursuit sa scolarité sans accompagnement faute de place disponible dans un SESSAD Adolescent.

Les sorties des jeunes sont accompagnées par les professionnels du DITEP et plus spécifiquement les référents éducatifs et l'assistante sociale.

Durée moyenne d'accompagnement en jours des sortants	
Nombre total de sortants	Durée totale en jours calendaires
21	28860

La durée moyenne d'accompagnement de ces 21 jeunes est de 28860 jours.

Elle correspond à un accompagnement d'au moins 4 ans pour la grande majorité ce qui est comparable avec 2020.

Durées d'accompagnement dans l'ESMS des jeunes accompagnés au 31/12			
Personnes accompagnées de l'effectif au 31/12/2021		Sortants durant l'année civile	
< 1 an	24	< 1 an	3
> 1 an et < 2ans	16	> 1 an et < 2ans	3
> 2ans et < 3ans	14	> 2ans et < 3ans	2
>3 ans et <4 ans	13	>3 ans et <4 ans	6
> 4 ans et < 5 ans	12	> 4 ans et < 5 ans	3
> 5ans et < 6 ans	8	> 5ans et < 6 ans	1
> 6 ans	4	> 6 ans	3

La durée moyenne d'accompagnement de l'effectif au 31/12 est de 2.5 ans.

Les notifications reçues dans l'année 2021												
janvier	février	mars	avril	mai	Juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	TOTAL
19	11	25	16	12	11	6	11	18	8	4	3	144
Les prises de contact à l'initiative des parents												
6	6	9	9	6	7	3	5	3	2	2	0	58
Les relances à l'initiative de l'établissement												
												0

<i>Pour rappel, total des notifications reçues en en 2020</i>	106
<i>Pour rappel, total des notifications reçues en 2019</i>	149

Durant l'année 2021, nous avons été destinataires de **144 notifications** en DITEP.

Nous constituons une liste d'attente à partir de l'appel téléphonique à réception de la notification MDMPH de la famille ou d'un de nos partenaires qui l'accompagnent. Aussi, **la liste d'attente compte 58 demandes pour l'année 2021.**

L'ACCUEIL AU SEIN DU DITEP

Une information claire et intelligible sur le cadre institutionnel, l'offre de prestation et le type d'accompagnement doivent permettre à la personne de se représenter concrètement ce qui est possible et accessible au sein du DITEP. L'enjeu de cette phase est important.

Les parents qui s'adressent au DITEP nous demandent d'accueillir leur enfant dont le parcours individuel est marqué de difficultés voire d'échecs successifs et parfois même de ruptures. Ils attendent un accompagnement global et continu qui favoriserait le mieux-être de leur enfant, tout en étant inquiets, voire demandeurs pour certains d'un retour le plus rapide possible de leur enfant au sein des structures de droits communs que sont l'école ou les structures de loisirs. Tous ne sont pas en mesure de le formuler ainsi, mais ils sont suffisamment nombreux à le faire pour nous permettre de penser que c'est là un souhait répandu.

L'organisation de l'accueil s'effectue en plusieurs temps fondateurs du travail en commun ensuite :

- **La réunion d'information** : Les familles qui nous sollicitent sont conviées à une réunion d'information, en présence éventuelle d'autres parents. C'est un temps important pour les familles, car il permet de présenter l'établissement, ses missions et les modalités d'accompagnement possibles, ce qui facilite la représentation par les familles et l'enfant. La chef de service et l'assistante sociale qui animent cette réunion sont attentifs à communiquer des informations adaptées. C'est également lors de cette réunion que les familles peuvent exposer leurs premiers questionnements sur le cadre institutionnel qui structure l'intervention des professionnels.
- **La réunion d'accueil** : La réunion d'accueil de la demande des familles est en quelque sorte un temps fondateur, elle pose les bases de la rencontre en cours entre un enfant, une famille et l'équipe. Elle situe les soins à venir sur le plan d'une approche collective, la famille rencontre l'équipe. Celle-ci dans ce temps d'admission est représentée par la directrice, le chef de service, l'assistante de service sociale et le médecin psychiatre. Le contenu de cette réunion est basé sur les raisons des parents concernant l'orientation de leur enfant vers notre service. Il permet de repérer des moments clés des difficultés de l'enfant dans son parcours familial, scolaire et social. Il permet de connaître les premières attentes des parents vis à vis du DITEP.
- **La constitution du dossier d'admission et la signature du contrat de séjour, une fois l'accueil prononcé.**

Procédures d'admission de l'année							
Nombre total de situations d'adolescents reçus			Refus d'admission par l'ESMS	Refus d'admission par les parents	Admissions		
Garçons	Filles	Total			Garçons	Filles	Total
31	4	35	4	7	22	2	24

35 familles se sont engagées dans la procédure d'accueil. 7 familles ont refusé l'admission. Nous n'avons pu répondre favorablement à 4 situations qui ne correspondaient pas notre agrément. Les familles de ces 4 jeunes ont été rencontrées pour leur expliciter notre refus et une proposition de les accompagner vers d'autres structures plus adaptées ou pouvant mieux répondre aux besoins de leur enfant. 24 d'entre elles ont répondu favorablement à notre proposition d'accompagnement.

L'ACTIVITE

Données chiffrées usagers

Il convient de préciser d'emblée les difficultés que nous rencontrons de par l'inadéquation entre une organisation en terme d'activité instituée en DITEP et une organisation budgétaire dissociée entre SESSAD et ITEP.

Le nombre de journées réalisées en 2021 s'élève à :

- **5237 à l'AJ ;**
- **1402 à l'AN soit 1304 nuitées en semaine et 98 lors des week-ends d'ouverture ;**
- **377 sur le groupe MAJE.**

Le nombre d'actes réalisés en **2021 au SESSAD est de 4.980 actes.**

Le nombre de journées et d'actes réalisés prend en compte le choix de comptabilisation de l'activité des jeunes en situation d'isolement qui ont été plus nombreux cette année que lors de l'année 2020 en dehors de la période de confinement général. Nous avons systématiquement comptabilisé comme présents dans l'effectif les jeunes en situation d'isolement, confinés ou parce qu'ils étaient cas contact ou testés positivement à la COVID 19.

Durant leur isolement, l'accompagnement s'est en effet poursuivi en distanciel.

Comme partout ailleurs, le virus a touché lors de la 5^{ème} vague beaucoup plus les enfants qu'auparavant. Les modalités d'intervention du SESSAD se sont poursuivies durant les périodes où les jeunes ont été confinés ou en quarantaine.

	Nbre jours ouverture internat	Capacité autorisée internat en places	Taux d'occupation internat	Taux file active	Nbre de journées internat	Nbre jours ouverture Accueil de Jour	Capacité autorisée semi-internat	Taux d'occupation semi-internat	Taux file active	Nbre de journées semi-internat
Activité contractualisée et/ou prévisionnelle	225	6	90.00%	1.1	1.215	225	24	90%	1.1	4.860
Activité réalisée	249	6	103.85%	3.5	1.402	225	24	107.75%	1.66	5.237

	Nbre jours ouverture MAJE	Capacité autorisée MAJE	Taux d'occupation MAJE	Taux file active	nbre de journées MAJE	Nbre jours ouverture SESSAD	Capacité autorisée ambulatoire en places	Taux file active	Nbre de personnes accompagnées	Nbre d'actes
Activité contractualisée et/ou prévisionnelle	72	6	90.05%	1	389	206	35	1.5	52	3.925
Activité réalisée	72	6	87%	8.16	377	207	35 puis 45 (au 1 ^{er} juin)	1.38	67	4.980

Concernant l'accueil de nuit, le différentiel positif s'explique par un nombre de jours d'ouverture plus important que celui attendu. La Villa accueille en séquentiel des groupes en semaine et un week-end par mois.

Il convient de souligner que nous nous ajustons aux besoins des enfants/adolescents et à la demande des familles dès les premiers rendez-vous d'accueil. La file-active AJ/AN en témoigne puisque nous avons accueilli tout au long de l'année à l'**Accueil de Jour** en moyenne 31 à 32 enfants/adolescents en file active continue. C'est là un seuil que ne pouvons dépasser voire même faire diminuer au vue des manifestations comportementales de plus en plus importantes des enfants/adolescents dans le contexte que nous avons décrit.

Concernant **le groupe MAJE**, nous avons rencontré des difficultés à finaliser la constitution des groupes à un effectif de 6 les mardis et jeudis. Les familles que nous avons rencontrées entre juillet et novembre ont décliné notre proposition d'accompagnement sur ce groupe au profit de la poursuite de l'accompagnement en cours ou renouvelé pour une année de leur enfant par le DEAT fixe de l'OVE.

Concernant le SESSAD, nous tentons de proposer un accompagnement de qualité et de proximité afin de répondre aux besoins des jeunes accompagnés. Dans ces accompagnements, la fonction ressource du service est fortement sollicitée. Le taux de file active en 2021 est de 1.38.

COMPTABILISATION DETAILLEES DES ACTES OU DES JOURNEES

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2021
Semi-internat (journées)	512	397	567	375	478	598	248	172	587	451	480	372	5.237
MAJE (journées)	47	22	48	17	39	64	5	0	42	30	42	21	377
Internat (journées)	146	147	148	151	150	150	62	48	137	90	100	73	1.402
SESSAD (actes)	524	586	506	406	481	501	275	34	299	545	401	422	4.980

Nous avons réalisé au total 7.016 journées pour un nombre de journées attendues de 6.464 au total.

Nous pouvons noter une réduction par rapport à 2020 du nombre de journées à la Villa durant les mois d'octobre et de décembre 2021. En effet, les locaux de la Villa ont subi un dégât des eaux par la toiture en juin 2021 sans conséquences sur l'organisation de l'accompagnement si ce n'est le soir même de l'orage où nous avons dû en pleine nuit raccompagner tous les jeunes du groupe à leur domicile. Les travaux de toiture ont été réalisés à l'automne et nous avons profité de ceux-ci pour rafraichir toutes les chambres et certaines parties communes de la Villa dégradées par les manifestations comportementales de certains jeunes.

La Villa a donc été fermée toutes les vacances scolaires de Toussaint.

Il convient de noter aussi que les week-ends d'accueil des mois de novembre et décembre, quelques nuitées en semaine en décembre ont dû être suspendues faute de personnels d'encadrement.

Concernant l'activité du SESSAD, au 31 décembre 2021, 4.980 interventions ont été réalisées auprès de 67 enfants accompagnés durant l'année 2021 pour un prévisionnel de 3.925 actes. Ce prévisionnel ne prenait pas en compte l'augmentation non importante de places à la date du 01.06.2021.

Données chiffrées professionnels

Nous les déclinons selon le triptyque du DITEP : thérapeutique, éducatif et pédagogique.

Les données des professionnels sont à regarder sous l'angle de la crise sanitaire.

MOBILISER LES DIFFERENTES MODALITES

EN REPONSE AUX BESOINS PERSONNALISES DES ENFANTS ACCUEILLIS

En 2021 sur la file-active de 111 enfants, **8 enfants ont bénéficié durant l'année scolaire d'un changement de modalités et 25 autres enfants/adolescents dans l'année bénéficient d'au moins une combinaison de deux modalités.**

Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2020. Lorsque plusieurs modalités d'accompagnement sont mobilisées autour d'un même enfant et sa famille, la référence dans l'accompagnement est définie et un soin particulier est apporté sur la communication entre les professionnels.

Les coordinateurs et les référents éducatifs jouent un rôle important pour les équipes, pour l'enfant et sa famille.

Nous savons combien la permanence et la continuité des professionnels dans ces situations d'enfants/adolescents à besoins différenciés et multiples sont importantes.

La combinaison la plus fréquente de plusieurs modalités entre elles sont celles de :

- L'accueil de nuit/l'accueil de jour ;
- L'ambulatoire/l'accueil de nuit ;
- L'accueil de jour et/ou l'ambulatoire/MAJE,
- L'ambulatoire/l'accueil de nuit/MAJE.

Le passage d'une modalité à l'autre dans le DITEP fait l'objet d'une attention particulière des professionnels.

La dynamique d'équipe créée depuis de nombreuses années dans l'appropriation de la mise en œuvre en DITEP contribue à un accompagnement de qualité.

LES ACCOMPAGNEMENTS EDUCATIFS

L'accompagnement éducatif au sein du DITEP se décline selon la modalité d'intervention et prend appui sur le PPA de l'enfant.

Au SESSAD

Les modalités d'intervention éducatives s'articulent auprès de l'enfant entre des séquences individuelles (accompagnements éducatifs à l'école, dans les locaux du service et entretiens familiaux, avec les partenaires) et collectives (activités de groupe). La médiatisation par un tiers et l'effet de groupe peuvent présenter un intérêt et constituer une véritable indication pour certains enfants peu réceptifs dans le cadre des accompagnements individuels.

Le groupe contribue à des moments de partage et de rencontre avec des pairs rencontrant les mêmes difficultés.

Durant l'année 2021, nous avons mis en place plusieurs groupes éducatifs et thérapeutiques :

- Groupe éducatif : « cuisine », « adolescents », « séjour éducatif »
- Groupe thérapeutique « jeux ».

Sur les 67 jeunes accompagnés en file active, 64 ont pour référence l'éducateur spécialisé qui intervient au minimum une fois par semaine selon les modalités du PPA établi avec les familles de ces derniers et 2 autres une fois tous les 15 jours et 1 une fois par mois.

A l'Accueil de Jour

Le travail éducatif se décline durant les périodes scolaires dans une dynamique de travail en co-animation avec l'enseignant au quotidien en référence à un groupe.

Les éducateurs spécialisés de chacun de ces groupes assurent par ailleurs au quotidien, conjointement et/ou en référence au coordinateur, le lien aux parents et aux partenaires.

Durant les périodes des vacances scolaires où l'activité se poursuit, l'équipe éducative de l'AJ travaille conjointement avec celle de l'AN. Les interventions des uns et des autres s'effectuent dans les deux espaces. Nous pouvons noter qu'en 2021 en raison de la situation sanitaire, l'ensemble des transferts ont été annulés. De même, certaines des activités éducatives voire des projets (ex : partenariat avec le LOU RUGBY) n'ont pu être menés réclamant pour les plus de 12 ans la présentation d'un pass sanitaire.

Sur le groupe MAJE

Le groupe MAJE est intervenu auprès de 17 jeunes tout au long de l'année.

Notifiés pour un accueil de jour ou un accompagnement de type ambulatoire, ces derniers ont été répartis en deux groupes, le premier le mardi et le second le jeudi, en fonction des âges et du rythme scolaire autant que possible, plutôt que par secteur géographique ou encore par nature de leur orientation.

Nous avons pris en charge en plus un jeune déjà accueilli à l'ITEP pour un moment défini, dans le but de lui proposer un lieu refuge durant une période d'intensification de leurs troubles.

Nous avons accueilli 3 jeunes les mardis et les jeudis, afin d'éviter une rupture dans leur parcours de scolarisation.

Pour 4 jeunes nous avons proposé un accompagnement renforcé articulant l'accueil une journée par semaine sur le groupe MAJE et l'accompagnement par le SESSAD. Nous avons pu ainsi répondre au plus près des besoins des jeunes et être en appui à leur inclusion. L'intervention de l'éducateur spécialisé dans cette combinaison y compris dans le cadre scolaire a contribué aussi à accompagner les équipes pédagogiques dans une meilleure compréhension des troubles de l'enfant pour de meilleures adaptations de son environnement à l'école.

De façon générale, l'espace-temps du groupe MAJE permet d'évaluer, d'affiner les besoins des jeunes accompagnés tout en facilitant le cheminement des parents afin de proposer comme espace de répit quand une semaine entière en classe mobilise trop les capacités d'attention ou d'investissement dans les apprentissages scolaires.

Il est à noter qu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021, chaque enfant accompagné sur le groupe MAJE a trouvé une solution d'accompagnement auprès d'un ESMS dont notre établissement.

A l'Accueil de Nuit

Même si les règles sanitaires se sont assouplies à certains moments de l'année, l'AN est resté fortement impacté par la crise sanitaire.

Les contraintes sanitaires au sein d'un hébergement où le fondement du projet éducatif repose sur la participation à la gestion du quotidien des enfants/adolescents accueillis ont accentué les difficultés des professionnels dans le lien aux jeunes accompagnés et surtout les adolescents. Avec eux, c'est bien souvent au détour de la constitution d'un repas, du service à table que s'échangent et se mettent en mot les difficultés.

Ces temps de partage, de convivialité et de plaisir autour d'activités où professionnels et jeunes font ensemble contribuent aussi à la relation éducative. Leur absence durant une partie de l'année a contribué à un désengagement de certains d'entre eux dans la gestion du quotidien au profit de comportement refuge sur les écrans. Cela a impacté le sens de leur accompagnement dans ce cadre, fragilisant par la même les professionnels eux-mêmes.

LES ACCOMPAGNEMENTS THERAPEUTIQUES

L'équipe thérapeutique a maintenu un suivi téléphonique avec tous les enfants qui bénéficient d'un suivi individuel ou groupal.

Le travail des psychologues cliniciens se déroule sur 3 axes :

- L'une à temps plein intervenant dans le cadre de prises en charges en thérapie (bilans dans le cadre de la période d'observation faisant suite à l'admission du jeune, individuelles, en groupe ou suivis familiaux, bilans psychométriques lors des orientations à la sortie de l'accueil de jour) principalement au SESSAD et dans le cadre du travail institutionnel (étayage des équipes et regards cliniques lors des réunions cliniques, synthèses, réunions cadres, coordinations, projets...).
- L'autre intervenant à temps partiel dans le cadre de thérapies individuelles en réponse aux besoins des enfants les plus fragilisés de l'AJ.

- La dernière intervenante de manière plus spécifique (bilans dans le cadre de la période d'observation faisant suite à l'admission du jeune, prises en charge individuelles en remédiation, en groupe ou étayage familial et auprès des partenaires, bilans psychométriques) auprès des jeunes et de leurs familles présentant un déficit intellectuel, des partenaires qui les accompagnent.

La première a réalisé :

Dans le cadre de l'accueil de jour, 7 suivis individuels et 1 suivi familial en lien avec l'assistante sociale ont été mis en place. A cela s'ajoute 2 suivis ponctuels en réponse à l'urgence de situation.

Dans le cadre de l'ambulatoire, en 2021, 24 accompagnements ont été proposés :

- 18 enfants ont bénéficié d'un suivi individuel, plus 3 enfants en groupe.
- 3 suivis familiaux en lien avec l'assistante sociale ou l'éducateur référent.

Il convient de préciser que la seconde psychologue en poste est parti en retraite au 01.09.2022 et a été remplacée à cette date. Ce départ après plus de 15 années d'ancienneté a pu être anticipé et mis au travail auprès des jeunes et des équipes.

Dans ce cadre :

- 11 enfants ou adolescents ont été accompagnés en prise en charge en psychothérapie individuelle de manière hebdomadaire.
- 7 enfants ont été reçus par ailleurs en rendez-vous ponctuels (demandes de rendez-vous formulées par écrit par les enfants).

Enfin la psychologue cognitive, nouvellement arrivée au sein de l'équipe fin août 2021 à 0.20 ETP, a concouru à l'évaluation de 8 situations de jeunes dans le cadre de la période d'observation et de bilan suivant l'admission et a débuté l'accompagnement de 3 jeunes. Certaines de ces observations se sont effectuées à l'école. Le suivi proposé aux jeunes est centré sur un travail sur les habiletés sociales, l'augmentation de ses temps de concentration durant les apprentissages scolaires, l'entraînement au raisonnement abstrait et la gestion des émotions.

LES ACCOMPAGNEMENTS EN PSYCHOMOTRICITE

Cette année 2021 a été marquée par l'arrêt maladie puis le congé maternité de la psychomotricienne et de ce fait, les séances et bilans n'ont pu être assurés durant les mois de mars et avril, dans l'attente de l'embauche d'une remplaçante. A son retour de congé maternité au 01 septembre 2021, la psychomotricienne en poste a sollicité un congé parental qui s'est poursuivi jusqu'en décembre 2021. L'augmentation de son temps de travail lié à l'extension non importante de place au SESSAD n'a donc pas été effective le 01.06.2021.

Les données chiffrées de l'accompagnement sont les suivantes :

- 6 enfants du SESSAD et 5 de l'Accueil de Jour ont bénéficié de la passation d'un bilan psychomoteur au cours de l'année 2021.
- Entre janvier et juillet 2021 : 8 enfants suivis en individuel de façon hebdomadaire dans le cadre de leur accompagnement par le SESSAD et 10 dans le cadre de leur accompagnement à l'AJ/AN.
- De septembre à décembre 2021 : 6 enfants suivis en individuel et 2 dans le cadre d'un groupe thérapeutique dans le cadre de leur accompagnement par le SESSAD. 10 enfants dans le cadre de leur accompagnement à l'AJ/AN en individuel et 2 en groupe thérapeutique à médiation escalade co-animé avec une éducatrice spécialisée stagiaire.

Les accompagnements en psychomotricité s'effectuent ou sur le lieu de la scolarité de l'enfant (UEE, collèges, écoles primaires) ou dans les locaux du DITEP.

LES ACCOMPAGNEMENTS EN ORTHOPHONIE

Le poste d'orthophoniste au SESSAD est resté vacant faute de candidature du 01.01 au 31.08.2020. Certaines prises en charge ont fait l'objet de conventionnement en libéral. Sur l'année 2021 l'orthophoniste embauchée à 0.50 ETP a effectuée des bilans auprès de 15 enfants et accompagnée 18 enfants (16 en individuel et 2 en binôme).

Concernant les jeunes de l'AJ, l'orthophoniste a effectué 8 bilans et accompagnés en prises en charge hebdomadaire 12 enfants en 2021.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

De façon plus générale sur l'année 2020, le travail de l'assistante sociale au sein du DITEP s'est développé sur 3 axes principaux que sont l'accompagnement des familles selon les problématiques familiales évaluées et établi dans le cadre du PPA, le partenariat et l'accompagnement autour des démarches administratives et de l'orientation dans la sortie du DITEP.

Quelques données chiffrées pour l'année 2020 :

- Les 111 familles du DITEP ont été rencontrées au moins une fois par an au sein du DITEP familles ;
- Sur les 111 familles, 45 familles ont bénéficié d'un suivi social dont 8 d'entre elles en binôme ;
- Dans le cadre de la protection de l'enfance, 5 informations préoccupantes ont été réalisées, 1 note au parquet des mineurs, 1 rapport social, 1 écrit en complément adressé au Juge des Enfants dans le cadre d'une mesure d'AEMO ;
- Sur les 111 familles, 46 familles ont été rencontrées conjointement avec les éducateurs d'AEMO/d'AEA/de placement/ partenaires extérieurs ;
- Enfin 51 fiches navettes et/ou dossiers MDMPH établis avec les familles. Il convient de noter que ce chiffre est en augmentation par rapport à 2021. Nous privilégions l'accompagnement dans la constitution des dossiers MDMPH concernant les demandes traitant de la part médico-social. Sachant que les demandes concernant la part adaptations pédagogiques et orientations scolaires ne relèvent pas du domaine de compétence du SESSAD, hors situation exceptionnelle étudiée à chaque fois. Cela concerne 21 constitutions de dossier MDMPH, orientés bien souvent par les enseignants référents. Ce nombre a doublé en 2021 et accroît l'activité de l'assistante sociale sur la part administrative.

Les activités récurrentes

Les activités récurrentes de l'année que sont les transferts, les séjours et les classes transplantées ont été supprimées de par le contexte sanitaire.

Nous avons été contraints d'annuler les deux classes vertes des groupes Pasteur et interne, le séjour classe découverte co-construit avec le collège M^orice LEROUX pour les adolescents du dispositif qui aurait dû se dérouler à Rome en Italie en avril 2021 et le séjour du SESSAD avec le groupe constitué sur l'année.

Les accompagnements au sein de chacune des modalités d'accompagnement se sont poursuivis tout au long de l'année, s'adaptant aux différentes consignes sanitaires et aux absences des professionnels touchés par la situation sanitaire.

Les activités de groupe ont été maintenues au sein de l'établissement, le recours aux activités menées par un prestataire extérieur étant plus difficile en raison de l'obligation liée à la présentation d'un pass sanitaire pour les plus de 12 ans.

Durant les périodes d'isolement des enfants/adolescents, des interventions indirectes ont été réalisées au rythme de l'emploi du temps des jeunes définis lors du PPA et dans la limite de la capacité de ce dernier à être en lien avec le professionnel du DITEP.

Comme lors du premier confinement en 2020, le lien avec la famille a été là priorisé.

Les projets de l'année

L'année ayant été une nouvelle fois particulièrement bousculée, nous avons fait le choix dans ce chapitre de nous centrer sur l'extension non importante de place au profit d'enfants, adolescents voire jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle, le processus de réécriture du projet d'établissement et sur les difficultés rencontrées dans le cadre de notre dispositif d'inclusion au collège M^orice LEROUX de VILLEURBANNE.

ORGANISER DANS UNE DYNAMIQUE EN DITEP LES MODALITES D'INTERVENTION DU SESSAD LIEES A L'EXTENSION NON IMPORTANTE DE 6 PLACES AU PROFIT DE JEUNES PRESENTANT UNE DEFICIENCE INTELLECTUELLE

L'extension de place a d'emblée fortement mobilisée l'équipe d'admission pour rencontrer enfants et familles souvent inscrits sur la liste d'attente du SESSAD depuis plus d'un an et demi.

Nous avons pu constater lors de ces premières rencontres que les familles les plus intégrées professionnellement et socialement avaient organisé en libéral les soins de leur enfant et en assuraient la coordination. La demande reposait pour ces dernières sur un appui direct dans le cadre scolaire à l'inclusion.

Pour d'autres plus en difficulté, la demande de soins était exprimée de manière plus globale.

Nous avons pu constater aussi que certaines demandes étaient formulées dans l'attente de place en IME.

Les modalités de scolarisation spécialisée de type ULIS apportent certes une compensation aux besoins des élèves à profil et contribuent à leur maintien dans le cadre de l'école ordinaire. Cependant, dans ce cadre, la confrontation pour ces derniers à leurs pairs, à la différence, les exigences d'autonomie et de rythme nécessitent un regard extérieur à la croisée de celui de l'institution scolaire et de celui de l'environnement familial et social que le SESSAD est à même d'offrir. La mise en œuvre de l'école inclusive reste difficile dévoilant l'équilibre fragile entre l'intérêt collectif d'un groupe classe et les intérêts parfois divergents d'élèves toujours singuliers. Cela entraîne une coopération et une coordination indispensable des acteurs entre eux, chacun ayant des représentations et un regard particulier sur l'enfant et ses besoins.

Ce travail est accru lorsqu'au trouble du développement intellectuel s'ajoute des troubles du comportement.

Ce travail direct et indirect et quel que soit le type de déficience de l'enfant/adolescent et de scolarité ordinaire ou spécialisé mobilise les professionnels du SESSAD, l'éducateur spécialisé en première ligne. A cet appui, nous notons des besoins en termes d'accompagnement dans la prise en charge des dysfonctionnements cognitifs de certains enfants/adolescents accompagnés (difficultés de raisonnement, dans la résolution de problèmes, de planification, de mémorisation et d'abstraction). L'embauche de la psychologue cognitive et l'augmentation du temps de travail de la psychomotricienne contribuent à ajuster les réponses apporter au plus près des besoins du jeune accompagné.

L'arrivée de 9 jeunes en plus de ceux accompagnés ainsi que de nouveaux professionnels a fortement mobilisé le cadre intermédiaire en responsabilité de la part ambulatoire du DITEP et les cadres fonctionnels dans la reconstitution d'une équipe, elle-même en mouvement. Cette augmentation a impacté l'organisation fonctionnelle du service le nombre de réunions liées au PPA et à sa mise en œuvre ayant fortement augmenté. Des équilibres sont encore à trouver.

Elle nous a contraint aussi à une réorganisation des locaux dans l'attente d'une extension en 2022 dans le cadre de la réhabilitation de la maison à l'entrée de l'AJ jusqu'ici utilisée comme colocation d'étudiants de l'IFMK DV. Des travaux de réaménagement ont été réalisés durant la période de fermeture l'été du DITEP, permettant de mieux isoler phonétiquement la salle de réunion transformée provisoirement en salle d'activité.

Il n'en demeure pas moins que le partage d'espace, la confrontation dans les mêmes locaux de public différent n'est pas simple. Les crises oppositionnelles fréquentes et bruyantes des jeunes de l'AJ mettent à mal les espaces de soins des jeunes accompagnés par le SESSAD et ce d'autant plus dans un contexte de crise sanitaire où il nous a fallu à l'AJ réorganiser les temps de repas par respect de la distanciation sociale en utilisant l'espace de cuisine éducative de l'ambulatoire et réaccueillir à certaines périodes de propagation épidémique accrue les deux UEE. Nous avons dû considérer ce point dans les réponses d'accueil apportées à deux familles dans l'attente d'un accueil de leur enfant en IME.

PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES JEUNES EUX-MÊMES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF COLLEGE ET LES LIMITES DE LEUR INCLUSION DANS UN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE ET DE CHANGEMENT DE DIRECTION AU COLLEGE

Nous avons pointé ci-dessus les effets de la situation sanitaire sur les jeunes les plus vulnérables que nous accompagnons et surtout sur les adolescents. La discontinuité liée aux présences/absences des jeunes eux-mêmes, des professionnels touchés eux aussi par la COVID 19 a engendré une perte des repères importante doublée d'un désinvestissement de la scolarité se caractérisant par des décrochages massifs. Dans ce cadre, les passages à l'acte de violences physiques et verbales ont été nombreux au sein même du collège, entraînant des conseils de discipline et des exclusions définitives comme nous n'en avons jamais eu auparavant.

Cela nous a contraint à réorganiser l'accompagnement de ces jeunes dans les murs du collège, l'accès par ceux-ci aux espaces de notre dispositif restant possible. La problématique des locaux du DITEP nous a amené à favoriser des temps à la Villa lorsque cela était possible et à l'extérieur. Nous avons dû renforcer la présence éducative des professionnels auprès de ces jeunes en mobilisant en journée des professionnels de l'internat et en ayant recours à compter de novembre 2022 à un renfort éducatif par le biais de l'intérim.

Il convient de souligner là nos limites, faute de lieu de repli en journée organisé au sein du DITEP en réponse à ces situations. Un lieu de répit aurait sans doute permis de prévenir ces situations en contribuant à réintroduire par la gestion du quotidien un rythme et des exigences et en permettant une mise à distance de l'environnement social et surtout de quartier du jeune pour réfléchir sur son projet.

Nous avons tenté de travailler avec le lieu répit de l'OVE dans la Loire mais la distance avec une organisation de l'accueil à la semaine ne nous a pas permis d'envisager d'avoir recours à cet espace au-delà de quelques jours pour un jeune. Nous pouvons remarquer combien ce type d'orientation repose sur une co-construction de travail entre professionnels des deux lieux/jeune et famille que l'éloignement géographique trop important ne permet pas d'assurer. A défaut et en réponse à l'urgence de situation, des réorientations ont été travaillées dans les deux DITEP Adolescents de l'association.

CONTRIBUER PAR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT A FAIRE CULTURE COMMUNE ENTRE LA DUCHÈRE ET VILLEURBANNE ET VALORISER DANS CE CADRE LA PAROLE ET LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Le processus de réécriture des projets d'établissement est en cours au sein des 3 DITEP de l'association et est accompagné par CHAMP SOCIAL. Ce processus se décline sous la responsabilité du directeur de secteur de manière transversale entre les 3 DITEP afin de garantir au sein de la même association un processus d'accompagnement des jeunes et leurs familles et de favoriser une fluidité et une mobilité dans le parcours de ces derniers entre DITEP. Il se décline aussi de manière spécifique par DITEP sous la responsabilité du directeur, considérant la singularité de l'histoire, des moyens alloués et des besoins du territoire d'implantation de chacun des 3 DITEP.

Le processus de réflexion et de réécriture du projet d'établissement mobilise l'ensemble des professionnels du DITEP de VILLEURBANNE à la DUCHÈRE. Il contribue à mettre à plat les réponses apportées actuellement sur chacun des territoires et à évaluer les besoins nouveaux sur ceux-ci des jeunes et leurs familles. Ce travail repose sur une organisation portée avec l'intervenant de CHAMP SOCIAL par un COPIL composé de représentants de professionnels et de familles.

Cette démarche dynamique a permis et permet encore aujourd'hui :

- De s'enrichir des pratiques des uns des autres, d'engager un travail conjoint sur les besoins des personnes accompagnées, des territoires en DITEP, contribuant à préciser une organisation en DITEP sur deux territoires distincts mais se reconnaissant dans un partage autour des valeurs d'accompagnement et des modalités d'intervention réfléchies collectivement ;
- La co-construction entre parents et professionnels d'un questionnaire en direction des parents eux-mêmes et des jeunes afin de recueillir leur avis et besoins. Le choix a été fait de solliciter téléphoniquement toutes les familles du DITEP et de rencontrer individuellement chaque jeune sur cette base. Les retours sont nombreux et en cours d'exploitation.

Enfin, il convient de noter le changement de prestataire de livraison des repas à l'AJ les midis, le DITEP de GERLAND ne pouvant plus les assurer au 01.09.2021. Les repas sont donc confectionnés au sein du DITEP de la CRISTALLERIE à GIVORS et livrés en liaison froide chaque jour.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

Travailler avec les familles

REUNIR LES CONDITIONS POUR L'EXPRESSION DES ATTENTES DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

Pour favoriser la participation de l'enfant et de sa famille au PPA, cela suppose la création d'espaces privilégiés, réfléchis et anticipés, construits et soutenus, au sein desquels la famille et l'enfant sont écoutés, considérés et acteurs et ce dès l'accueil.

La famille et l'enfant possèdent une connaissance intime de leurs besoins. Leurs compétences d'analyse doivent être repérées, travaillées et mobilisées.

Pour cela l'équipe propose, en amont de la réunion de synthèse, des temps de rencontres préparatoires au projet de l'enfant sous la forme d'entretiens entre l'assistante sociale et les parents et de temps d'échanges entre l'éducateur référent et l'enfant.

Il s'agit d'être clair avec les objectifs de ces entretiens pour les professionnels concernés. Il semblait également essentiel d'expliquer aux parents et à l'enfant le but et l'utilisation qui sera fait de ces échanges. Le but est de faciliter l'expression des besoins de l'enfant et de ses parents, afin de mieux ajuster son projet personnalisé d'accompagnement, en améliorant la qualité de l'accompagnement par une meilleure connaissance de leurs attentes. Bien entendu le contenu de ces échanges est pris en compte lors de la réunion de synthèse. Il est également utilisé en réunion de Projet Personnalisé d'Accompagnement en présence de l'enfant et de ses parents pour soutenir leurs paroles.

Le travail en équipe pluridisciplinaire permet à partir des observations de chaque professionnel d'échanger avec les parents et l'enfant sur les axes de travail définis lors de la réunion dite **de Projet Personnalisé d'Accompagnement** (P.P.A). La réunion du Projet Personnalisé d'Accompagnement contribue à permettre l'expression de leurs demandes, échanger, discuter et valider les orientations proposées par les professionnels du DITEP voire les parents eux-mêmes. Lorsque l'enfant est scolarisé totalement au sein de l'Unité d'Enseignement de l'accueil de jour, l'ESS a lieu en même temps que le PPA et conjointement avec l'enseignante référente.

La place de la famille est très importante à cette rencontre, elle apporte son regard, son objection et ses attentes. L'enfant peut exprimer son point de vue et formuler des demandes et ce d'autant plus facilement que l'éducateur référent a préparé avec lui en amont, cette rencontre.

La présence des deux parents et de l'enfant est souhaitée. Pour les parents séparés, des temps différents sont aménagés et pour le parent indisponible le jour de la réunion, une autre date est fixée.

Après discussion, si les parents en sont d'accord, Le document du PPA fait l'objet d'une signature de la part des parents, de l'enfant et de tous les professionnels pour valider les axes de travail envisagés ensemble.

Par la suite, les parents reçoivent le document du Projet Personnalisé d'Accompagnement qui reprend les bilans et les suivis effectués, les observations et l'évolution de l'enfant durant la prise en charge, les axes de travail envisagés et le contenu des échanges pendant la réunion de PPA.

La prise en charge de l'enfant de l'accueil de jour, de nuit et du service ambulatoire est organisée autour des services thérapeutique, rééducatif, éducatif et social.

Le projet Personnalisé d'Accompagnement donne le cadre d'organisation et le sens des prises en charge individuelles et en groupe.

UTILISER L'EXPERTISE DE L'ENTOURAGE

Les parents ou l'enfant peuvent utilement choisir quelqu'un susceptible de les aider dans des choix difficiles ou tout simplement les accompagner dans les échanges avec les professionnels du service.

Nous pouvons entendre par entourage l'environnement relationnel : la famille élargie, les amis, les professionnels exerçant un accompagnement auprès de l'enfant ou de sa famille.

Il s'agit d'une manière collective de réfléchir à comment prendre soin de l'enfant dans tous les domaines qui le concernent, d'affiner et de réajuster nos interventions, de donner du sens et de la cohérence à nos actions.

C'est cette dynamique, animée par les différentes compétences des membres de l'équipe, qui donne toute sa valeur à la notion soignante du DITEP.

UN DIALOGUE ET DES ECHANGES TRES REGULIERS AVEC LES PARENTS : L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

L'implication des parents est d'autant plus forte que les professionnels sont accessibles et les contacts facilités et réguliers. Une circulation aisée des informations entre parents, professionnels et l'enfant permet d'ajuster l'accompagnement.

Il apparaissait essentiel de formaliser dans chaque projet personnalisé le cadre spécifique de travail avec les familles et les services qui les accompagnent.

Les familles sont reçues dans le DITEP pour :

- La préparation des PPA et de ses avenants : une rencontre avec l'enfant par l'éducateur référent et une rencontre de la famille par l'assistante sociale. L'objectif est de réunir les conditions pour l'expression des attentes de l'enfant et sa famille ;
- Lors de la réunion du PPA ;
- La mise en place de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) pour l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) qui se déroule dans nos locaux ou sur le lieu de la scolarité pour ceux qui bénéficient de scolarité à temps partagée à l'accueil de jour et ceux de l'accompagnement du groupe MAJE, du service ambulatoire et du PC-PE ;
- Des rencontres collectives à rythme trimestriel, le samedi matin, pour les parents et les enfants de l'accueil de jour et de nuit ;
- Des rencontres régulières avec l'Assistante Sociale, les référents éducatifs de l'enfant soit au sein de l'établissement, soit au domicile des parents à la convenance des familles,
- Des rencontres ponctuelles ou régulières avec les référents de l'enfant et si nécessaire avec le coordinateur voire les cadres de direction à l'accueil de jour et de nuit, en raison de la nécessité des rappels à la loi fréquents et de la graduation des sanctions à poser au vue de l'intensité des troubles du comportement des enfants accueillis ;
- Des rencontres régulières avec les psychologues et ponctuelles avec les paramédicaux voire avec le médecin psychiatre.

Au vu de la continuité de présence des enfants à l'accueil de jour et de nuit, les différentes informations relatives à l'accompagnement de l'enfant au DITEP sont transmises et rappelées par courriers, dans les cahiers de liaison des enfants, lors des temps de réunions de rentrée scolaire et les samedis matins lors des réunions de groupe. Elles concernent :

- L'organisation des groupes d'accueil : classe/groupe d'activité/Villa,
- L'emploi du temps de l'enfant,
- Les horaires de la semaine et les jours d'accueil à la Villa,
- Les dates des vacances scolaires et dans ce cadre les modalités d'accueil des enfants durant les journées éducatives,
- Le règlement intérieur de l'accueil de jour et de nuit pour les enfants,
- L'organisation des transports, de la restauration.

Les contraintes sanitaires nous ont contraint à annuler certaines rencontres collectives les samedis matins qui se sont déroulées au profit d'entretiens individualisés auprès de certaines familles à la demande des professionnels ou des familles elles-mêmes.

Encore cette année faute de candidat, nous n'avons pas pu organiser des élections pour la tenue d'un Conseil de Vie Sociale. Des réunions d'expression des familles ont eu lieu sur chacun des groupes de l'AJ/AN et le groupe MAJE. Le rythme de ces rencontres n'a pas pu être aussi réguliers que prévu en raison des contraintes sanitaires. Par ailleurs, dans le cadre de la démarche projet d'établissement toutes les familles du DITEP ont été sollicitées sur la base d'un questionnaire co-construit entre parents et professionnels. Les modalités d'expression des familles au sein du DITEP sera en réflexion avec les jeunes et les familles elles-mêmes dans le cadre du processus de formalisation du projet d'établissement.

Les partenariats et les conventions

Depuis son implantation à Villeurbanne, le DITEP est ouvert sur son territoire et entretient des relations de proximité avec les écoles, les centres de loisirs et MJC, les bibliothèques et médiathèques, certaines associations sportives et les établissements médico-sociaux qui lui sont proches.

Au-delà, les situations individuelles des enfants et de leurs familles nous amènent à rencontrer de manière régulière les professionnels, les services, établissements engagés dans leur accompagnement avec nous. Cette dynamique interinstitutionnelle sous-tend des coopérations et de nouvelles articulations dans nos modalités d'accompagnement. Cela suppose un travail territorialisé de proximité entre institutions et particulièrement avec l'Education Nationale. Cette dynamique interinstitutionnelle sous-tend des coopérations et des articulations dans nos modalités d'accompagnement.

Ainsi, prenant appui sur chaque projet personnalisé, des rencontres régulières en amont et tout au long de l'accompagnement avec tous les intervenants de proximité (professionnels de l'éducation nationale, du social, de l'animation, du médico-social, de la protection de l'enfance et de la pédopsychiatrie) sont nécessaires. C'est là la garantie d'une offre souple, réactive et fluide, respectueuse du rythme de l'enfant/adolescent, sa famille. C'est là un ajustement aux besoins des jeunes accompagnés tant « *la différenciation des rôles, des fonctions et des compétences leur reconnaissance réciproque est primordiale pour sortir d'un fantasme de toute puissance ou, son revers, de toute impuissance délétère qui guette toute institution et tout professionnel engagé auprès de ces jeunes. L'enveloppe partenariale doit donc être co-construite. Pour les professionnels impliqués, il s'agit de constituer un espace de pensée et de collaboration organisée par des temps de rencontre à échéance régulière [...] prévus assez tôt sur une année [...] et non en réponse à un contexte de crise ou d'urgence. Cet espace collaboratif peut alors être enveloppant, c'est-à-dire qu'il est contenant, mais aussi différenciant, il protège et il limite ce qui appartient ou ce qui relève des fonctions spécifiques de chacune des institutions partenaires et ce qui relève des fonctions appartenant aux autres services impliqués.* »¹.

Dans le rapport d'activité de cette année, il convient de préciser combien les effets de la situation sanitaire et les réorganisations de certains secteurs comme la pédopsychiatrie ont engendré une certaine forme de repli sur le quotidien au sein des établissements. Le partenariat s'est avant tout organisé au niveau des situations individuelles des jeunes accompagnés. Les annulations successives des rencontres partenariales par les contraintes sanitaires et celles du quotidien ont mis à mal les projets communs et les échanges autour des besoins des personnes accompagnées. Nous n'avons pas pu par exemple terminer la formation-action en direction des personnels des écoles primaires et maternelles de la circonscription de VILLEURBANNE sur « la gestion des élèves à comportement difficiles et présentant des troubles du comportement », les dates envisagées étant sans cesse reportées.

CO-CONSTRUIRE UNE ENVELOPPE PARTENARIALE AU PROFIT DU PARCOURS INCLUSIF DES JEUNES ACCOMPAGNÉS AU SEIN DU COLLEGE MORICE LEROUX : UNE REACTUALISATION NECESSAIRE AU QUOTIDIEN

Nous notons dans notre rapport d'activité 2020 le renouvellement de la convention de partenariat entre la direction du collège et nous-même au profit de notre dispositif inclusif en place depuis plus de 7 ans. La stabilité des équipes de direction de part et d'autre du collège et du DITEP a contribué à un travail de co-

¹ BONNEVILLE, E. 2019. « Interdisciplinarité et interdisciplinarité autour des enfants accueillis », in *Actes des XXI journées d'études de recherche et de formation de l'AIRE*, Nîmes, Edition Champs social. P 83

construction et de co-accompagnement des jeunes, bénéficiant tous d'une scolarité à temps partagée entre notre dispositif et classe de référence de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

A cette rentrée scolaire 2021-2022, les changements au sein de l'équipe de direction et de vie scolaire du collège, au sein de l'équipe des professionnels au plus près de l'accompagnement des jeunes dans un contexte de crise sanitaire ont engendré de l'instabilité et de l'insécurité éprouvée par tous. Dans ce contexte, les manifestations comportementales des jeunes dont une grande majorité arrivait nouvellement en 6^{ème} et une autre partie du groupe n'avait pu acquérir pleinement le statut d'élève lors de leur arrivée au collège en 2020-2021 ont été nombreuses, bruyantes et violentes (menaces verbales et physiques sur les professionnels, bagarres fréquentes, errances dans les couloirs du collège et déclenchement d'alarme à incendie etc...). L'urgence à contenir et soutenir tout en faisant connaissance avec les nouvelles équipes en place au collège a fortement mobilisé les équipes du DITEP. Au-delà des éducateurs et enseignants engagés au quotidien au sein du collège, ce travail de rencontres avec les jeunes et leurs familles, de lien, d'élaboration conjointe, de traduction des troubles du comportement, d'ajustements des réponses, des sanctions, d'organisation des emplois du temps des jeunes a mobilisé fortement la direction du DITEP, l'adjoint de direction en particulier. Dès septembre 2021, la place de ce dispositif inclusif a été réinterrogée par tous les professionnels du collège. Depuis, que « cela aille bien ou mal », l'adjoint de direction effectue une permanence dans les locaux du collège tous les mardis après-midis. Sa présence contribue à nouer des relations au quotidien avec l'équipe de direction du collège permettant ainsi de recréer l'enveloppe partenariale.

CONTRIBUTION DE NOS PARTENAIRES A L'EVALUATION DES BESOINS SUR NOTRE TERRITOIRE DANS LE CADRE DE LA REECRITURE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Dans le cadre de la phase de remise à plat sur les territoires du DITEP de VILLEURBANNE et du SESSAD de la DUCHERE d'identification de nos partenaires et de définition de nos modalités de travail autour des besoins des jeunes que nous accompagnons communément, nous avons sollicité nos partenaires des champs de l'éducation nationale, la pédopsychiatrie, la protection de l'enfance, de la culture et des loisirs et du médico-social.

Dans ce cadre, nous avons souhaité les consulter pour recueillir leurs attentes et avoir leurs points de vue sur les freins et les leviers de collaboration.

Les réponses que nous avons recueillies à nos questionnaires nous permettent d'observer que nous sommes plutôt bien identifiés sur notre territoire. La fonction ressource du DITEP est reconnue et l'éducation nationale qui a répondu majoritairement à notre questionnaire indique ses attentes en réponses aux besoins croissants sur la commune de VILLEURBANNE au soutien à l'inclusion des élèves en difficulté.

Ce n'est là qu'un premier élément d'analyse, le travail sur le projet d'établissement étant toujours en cours au sein du DITEP.

CHANGEMENTS EN COURS DE MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT PAR L'INTER SECTEUR DE PEDOPSYCHIATRIE REINTERROGEANT NOTRE PROPRE PERIMETRE D'INTERVENTION ET A TERME NOS LIMITES

Les restructurations actuelles de nos partenaires de la pédopsychiatrie doivent nous amener à évaluer l'impact que cela va générer sur la dynamique partenariale et sur les réponses à apporter aux jeunes et à leurs familles que nous accompagnons dans notre DITEP.

D'ores et déjà, nous pouvons souligner que l'organisation du secteur pédopsychiatrie a eu pour effet premier un arrêt momentané de la prise en charge soignante de certains jeunes.

Ceux-ci ont été et sont toujours à ce jour en attente de réorientation au sein d'un des différents nouveaux services du secteur de pédopsychiatrie. Nous-mêmes avons été confrontés à des changements de référence médicale non anticipés n'ayant pas permis de rassurer, d'accompagner les jeunes et les familles les plus en difficulté dans leurs démarches.

Désormais, toutes les nouvelles demandes de soins des jeunes du DITEP ne sont plus prioritaires lorsqu'ils sont accompagnés par nous.

Pour les autres dont les soins étaient déjà en cours en CMP ou hôpital de jour, une évaluation systématique a été menée sans proposition de poursuite des soins à l'issue. Nous avons pu observer des jeunes qui ne bénéficient plus d'hôpital de jour, mettant le jeune lui-même et sa famille en grande difficulté et décalant une demande de soin plus importante auprès de nous auquel nous ne pouvons pas répondre.

L'ORGANISATION DU SERVICE

Le projet de service

LE PROJET DU DITEP REPOSE SUR LE SOUTIEN ET L'ETAYAGE DES PROFESSIONNELS.

Les cadres de réunions du DITEP s'organisent dans un souci permanent de qualité et d'adaptation aux besoins de l'enfant.

Au DITEP, sans avoir totalement disparu, les pathologies relativement simples d'enfants « caractériels » sont devenues minoritaires avec l'apparition progressive de problématiques dites d'attachement, du lien. Ces pathologies nettement plus graves se traduisent chez les enfants concernés par « *des effets de déstructuration psychique profonds, perturbant durablement la capacité de relation, empêchant l'accès à des repères identitaires stables ainsi que l'accès régulier aux notions d'espace et de temps* ».

Les situations de crise, par la souffrance qu'elles font éprouver aux enfants concernés et la violence qu'elles renvoient aux professionnels et aux autres enfants, restent toujours un problème difficile à traiter. Cela a été et est encore d'autant plus difficile nous l'avons dit dans le contexte incertain et anxiogène où nous commençons à percevoir les effets de la crise sanitaire sur le parcours des jeunes et leurs familles.

Dans le travail avec l'enfant et sa famille, encore plus aujourd'hui, chaque professionnel doit pouvoir être à l'écoute des parents et l'enfant, de leurs désirs, leurs angoisses, leurs souffrances. Cela réclame un savoir, un savoir-faire mais également un savoir-être.

Au-delà, conscients des interactions personnalisées mises en jeu dans les relations entre les enfants/les professionnels/les familles voire les partenaires, afin de demeurer accueillant et bienveillant dans la durée, de se décentrer de l'urgence quotidienne à laquelle nous sommes soumis, il nous apparaît important, indispensable pour eux de bénéficier d'un espace d'échange, d'élaboration en équipe et d'être eux-mêmes soutenus, supervisés par le médecin psychiatre et les cadres de direction. Ces espaces permettent à ces derniers d'être en capacité de prendre du recul sur leur pratique, de tendre à mieux déjouer et dénouer les phénomènes auxquels ils sont soumis dans la confrontation à la souffrance de l'enfant, de donner sens à nos pratiques, de favoriser certaines innovations et surtout « d'endurer », en pensant les projets, la violence auquel ces enfants nous soumettent et nous mobilisent dans notre partenariat. Le cadre des réunions cliniques, des réunions de projet personnalisé, des réunions institutionnelles, la possibilité de rencontrer avec l'enfant dans l'après-coup de passages à l'acte violent de l'enfant sur soi-même le psychiatre ou la psychologue contribuent à dénouer ces phénomènes.

Au-delà, la mise en place d'une Analyse de la Pratique Professionnelle (une fois par mois) pour les modalités AJ/AN-MAJE/Ambulatoire-PC-PE, permet de soutenir les professionnels dans la construction d'une relation à la fois empathique et distanciée avec le jeune et sa famille. La charge émotionnelle est souvent forte dans l'accompagnement. Il convient de veiller à ce que l'attachement et l'empathie naturels, ne se transforment pas en dépendance de part et d'autre et ne compromettent pas l'évolution et l'autonomisation du jeune accompagné. Nous tenons à souligner toute l'importance de l'extériorité de l'intervenant.

Par ailleurs, la modularité de l'accompagnement entre les différentes modalités d'accompagnement favorise les passages entre les différents espaces. Afin d'assurer continuité et cohérence du projet de l'enfant/adolescent, les réunions des équipes entre elles sont indispensables. La mobilisation de différents champs disciplinaires impose une réflexion, une communication et une organisation rigoureuse. Ces réunions sont indispensables par modalités, entre modalités et en DITEP, avec le SESSAD de La Duchère, pour structurer

l'accompagnement des enfants porteurs de trouble du comportement, d'une déficience intellectuelle et favoriser les passages entre les différentes modalités d'accompagnement. Elles ont été mises à profit lorsqu'elles ont pu avoir lieu et à défaut en les structurant en petits groupes de travail à la réécriture et d'actualisation du projet d'établissement dans un fonctionnement en dispositif. Ce travail nous l'avons dit est mené de manière coordonnée, concomitante et complémentaire au sein des 3 DITEP des PEP69/ML pour favoriser une dynamique de secteur et construire un dispositif d'accompagnement à l'échelle de l'ADPEP69. Nous l'avons dit aussi ce projet s'inscrit dans une démarche participative de l'ensemble des salariés.

L'organisation interne

Les réunions se déroulent de la façon suivante depuis la rentrée scolaire 2020-2021 :

Nom de la réunion	Objectifs et sujets abordés	Participants	Fréquence et durée
Réunion d'équipe par modalités ou conjointes entre modalités d'accompagnement	Synthèses des jeunes et PPA, bilans, réunions de coordination, par modalités d'accompagnement et/ou par thématiques transversales. Réunions cliniques propres aux modalités d'accompagnement AJ /AN et SESSAD, MAJE.	Équipe entière et/ou partielle sous la responsabilité des coordinateurs, de l'adjoint de direction et/ou de la directrice	Tous les mardis matin 8h30/12h30 et les vendredis de 11h30/16h
Réunion des cadres de direction et/ou des cadres fonctionnels par site et conjointe DUCHÈRE/VILLEURBANNE	Orientations et mises en œuvre du projet d'établissement, dynamique institutionnelle, accompagnement des équipes, développement du partenariat	Réunions des cadres de direction, des cadres de direction et des cadres fonctionnels par site et conjointe	Les mardis ou vendredis selon un calendrier établi
Analyse de la pratique à destination de l'équipe du SESSAD, de l'AJ et de l'AN/MAJE	Analyse de situations vécues avec les jeunes accompagnés et leurs familles	Toute l'équipe en dehors des cadres de direction et fonctionnelle Animation : intervenant psychologue clinicien	Une fois par mois, 2h selon un calendrier établi à chaque rentrée scolaire
Réunions de direction DITEP de VILLEURBANNE/SESSAD	Orientations, organisations, points RH, formations, budget, orientations stratégiques des projets de service.	Directeur de secteur, Directrice du DITEP, Directeurs adjoints.	Fréquences établis selon calendrier et types de réunions
Réunions institutionnelles du DITEP de VILLEURBANNE/SESSAD de La Duchère	Réunions institutionnelles de tous les professionnels, un temps de réunion par spécificité professionnelle ou en fonction du service, avec pour objectifs de co-construire des réponses en dispositif.	Tous les professionnels	5 samedis matins durant l'année scolaire.
Réunions relatives au projet d'établissement	Réunions de COFIL d'établissement et de COFIL de secteur des 3 DITEP, groupes de travail entre DITEP et au sein de l'établissement	Professionnels représentants lors des COFIL et des groupes de travail entre DITEP, Tous les professionnels du DITEP pour les groupes de travail au sein de l'établissement	Fréquence établie selon calendrier et utilisation des samedis matins pour le travail de notre DITEP
Réunions du secteur des DITEP	Organisations, points GRH, formations, budget, orientations stratégiques sur le parcours des jeunes accueillis, la territorialisation de l'offre des DITEP, la constitution d'une culture commune...	Directeur de secteur/Directeurs des DITEP & Directeur de secteur/Directeurs des DITEP Adjoints de direction/Directeurs adjoints.	Fréquence établie selon calendrier et types de réunions

La démarche qualité

La démarche d'amélioration continue de la qualité est caractérisée par un Comité de Pilotage composé de la directrice, d'un adjoint de direction, des coordinateurs de l'AJ/AN et pédagogique, de l'assistante sociale, d'une des psychologues cliniciennes, du psychomotricien, d'une secrétaire et du médecin psychiatre.

La présence de la direction permet d'acter les décisions nécessaires et de donner toute sa dimension et sa légitimité au COPIL.

Aucune réunion n'a eu lieu en 2021 sous cette appellation.

Le choix de la direction a été de constituer un COPIL commun VILLEURBANNE-DUCHERE pour s'engager et engager avec lui les équipes sur la réécriture du projet d'établissement.

Nous avons fait par ailleurs le choix de privilégier des réunions de coordination entre les différentes modalités du DITEP dans son ensemble pour continuer d'organiser et de coordonner l'activité, les espaces dans le contexte de pandémie qui s'est poursuivi tout en échangeant collectivement sur les évolutions du DITEP et de notre secteur. Ces temps de réunions établies à un rythme mensuel ont contribué à mener un travail de réflexion collectif sur :

- Les différentes modalités d'accompagnement au sein du DITEP ;
- Les effets de la crise sanitaire sur la santé, la scolarité et les relations sociales des enfants et surtout des adolescents ;
- La remobilisation autour des projets pour continuer à tenter de donner sens à nos pratiques dans un contexte bien malmené par l'absentéisme et l'épuisement des professionnels en première ligne depuis mars 2020.

Les évènements indésirables

Nous pouvons noter une augmentation significative du nombre d'évènements indésirables signalés en 2021 à l'ARS. Trois évènements significatifs ont fait l'objet d'un signalement depuis cette rentrée scolaire. La violence des personnes accompagnés que ce soit celle d'un jeune à l'égard de deux professionnels ou celle d'une famille à l'égard des deux adjoints de direction du DITEP nous a conduit à informer l'ARS et prendre provisoirement des mesures de suspension des jeunes concernés.

Les rappels au cadre et à la loi, les sanctions posées, les démarches de dépôt de plainte effectués lorsque cela a été nécessaire, l'écoute et le soutien de tous au sein de l'établissement, de l'association et auprès de nos partenaires ont contribué à permettre la poursuite de l'accompagnement des jeunes concernés dans l'attente de relais.

Il convient de noter à ce sujet que le protocole post-agression mis en place au sein du secteur des DITEP de l'association permet aux professionnels de se sentir reconnu et de pouvoir être accompagné lorsque leur intégrité physique et psychique sont touchées.

A ces 3 signalements d'évènements indésirables s'ajoutent deux situations supplémentaires ayant mobilisés le protocole post-agression pour des faits de violences de jeunes tournées contre les professionnels dans les locaux du collège en avril et/ou en activités extérieurs en juillet 2021.

Nous pouvons signifier là notre inquiétude et parfois même notre propre impuissance et ceci d'autant plus lorsque le traitement de ces situations au niveau de l'investigation judiciaire s'effectue sans concertation avec nous dans une certaine banalisation des faits de par nos missions de service et le type de public que nous accompagnons.

Suivi des actions CPOM établissement

Les actions du CPOM concernant le DITEP de VILLEURBANNE prennent appui sur des fiches action. Elles reposent sur l'investissement et l'engagement des équipes portées elles-mêmes par un projet soutenu par des cadres de direction présents au quotidien. Elles prennent appui sur un partenariat incarné, reconnu et porté par les cadres de direction, la directrice en particulier.

ACTION 1 : FAVORISER LES ACCOMPAGNEMENTS PRECOSES DANS LES LIEUX DE SCOLARISATION

Le PCPE CAP, adossé au SESSAD, intervient au sein de deux groupes scolaires de VAULX-EN-VELIN, en étroite collaboration avec l'Education Nationale et les partenaires de proximité. L'évaluation des besoins de certains enfants et leur accompagnement dans le cadre scolaire au sein des écoles où nous intervenons ont contribué à une poursuite de leur scolarité sans rupture de parcours. L'éducatrice spécialisée et la psychologue ont aussi pu « dédramatiser » certaines orientations médico-sociales et ainsi accompagner enfants et familles vers notre DITEP, où ses situations sont accueillies en priorité.

Après plus d'un an de fonctionnement sur les mêmes groupes scolaires, des demandes de formation en direction des équipes pédagogiques sont formulées par les inspecteurs de circonscription et l'une des direction d'école.

ACTION 2 : DYNAMISER LES PARCOURS DE SCOLARISATION ET D'ETUDES SUPERIEURES

Le changement d'agrément en âge du SESSAD offre désormais la possibilité sans dérogation auprès de notre financeur de poursuivre au-delà du collège un accompagnement ambulatoire au lycée. C'est là un point d'appui pour les jeunes déjà accompagnés au sein du DITEP y compris ceux terminant leur parcours de scolarisation au sein de notre dispositif collège. Ainsi, le SESSAD accompagne le passage en seconde générale de l'un des jeunes de ce dispositif après son parcours de la 6^{ème} à la 3^{ème} dans ce cadre.

Il n'en demeure pas moins que ce changement doit s'accompagner d'une formation des professionnels en interne vis-à-vis de ce public adolescent et d'une connaissance des dispositifs d'inclusion au-delà de 14 ans. Il doit nous amener à nous rapprocher de nos collègues des DITEP de GERLAND et GIVORS, des IME du territoire et des partenaires avec lesquelles nous n'étions que peu habitués à travailler jusqu'ici.

Nous pouvons noter aussi combien le développement des inclusions scolaires individuelles à l'AJ trouve ses limites au sein de l'UEE PASTEUR et pour les jeunes du groupe interne. Nous ne pouvons en effet pas répondre au-delà de quelques situations, faute de moyens, à certaines demandes de maintien d'inclusion individuelle d'enfants dans leur école de quartier. Les inclusions individuelles au sein de l'UEE PASTEUR reposent aussi chaque année sur le bon vouloir de l'équipe pédagogique en poste, l'effectif de l'UEE n'étant pas reconnue dans l'école elle-même.

Nous pouvons souligner ici l'intérêt de nous donner les moyens avec nos partenaires de l'éducation nationale d'évaluer, au-delà des seuls chiffres de nos rapports d'activité, après plusieurs années d'existence, les dispositifs de soutien à l'école inclusive que sont les PCPE, le groupe MAJE, les SESSAD et les deux UEE.

Comme l'année dernière, nous le rappelons à nouveau la mise en place d'espace de repli en interne et en externe permettant de gérer les situations de rupture de scolarité sans créer de coupure durable à la poursuite des apprentissages reste l'un des enjeux majeurs. En 2021, nous notons que au moins 12 des jeunes accompagnés au sein du DITEP auraient eu besoin ponctuellement de cet espace. Encore plus cette année en raison des effets de la crise sanitaire sur la situation de certains jeunes et leurs familles, cela a fait cruellement défaut. L'UAR du DITEP de la CRISTALLERIE a pu jouer cette place en 2018 et 2019, le lieu répit de l'OVE dans la Loire a été sollicité une fois dans l'urgence en octobre 2021, montrant ses limites tant il est éloigné géographiquement. Nous avons dû aménager et renforcer les temps éducatifs en dehors de nos murs, en

aménageant l'emploi du temps des jeunes en trop grande difficulté voir en souffrance dans un groupe restreint à seulement 2 jeunes.

Le travail entre les 3 DITEP de l'association et les compétences sur le versant pré-professionnalisant des DITEP de GERLAND et de GIVORS a facilité certaines réorientations nécessaires. Certaines situations complexes doivent néanmoins nous amener à fluidifier les parcours des jeunes concernés en veillant à la co-construction, au co-portage un temps donné afin de favoriser le lien et le passage d'une structure à l'autre, évitant ainsi d'éventuelles ruptures.

ACTION 3 : MISE EN PLACE ET ORGANISATION DU DITEP

L'organisation en DITEP est désormais facilitée par le rassemblement de tous dans les mêmes locaux et plus globalement avec la DUCHERE par une direction commune, des espaces de réunions communs.

Le travail sur le projet d'établissement en cours et sa finalisation par l'écriture du projet courant 2022 vont permettre de faire des choix et de dessiner des orientations communes. Les questions du parcours du jeune et sa famille au sein du DITEP, du projet du jeune et de son pouvoir d'agir ont été et sont encore aujourd'hui au cœur des échanges entre professionnels du DITEP, des 3 DITEP, jeunes et familles.

De plus, afin de favoriser une culture commune, l'une des deux formations prévues en 2020 et n'ayant pu avoir lieu s'est déroulée entre novembre et décembre 2021 mobilisant les personnels éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques du DITEP en entier.

ACTION 4 : DIVERSIFIER LES MODALITES AU SEIN DU DITEP

La diversification des modalités d'accompagnement au sein du DITEP trouve ses limites dans l'organisation administrative et budgétaire. Les modalités de passage d'une modalité à l'autre sont certes facilitées du point de vue des notifications MDMPH mais nous demeurons dans une organisation où les contraintes budgétaires et d'activité par modalités pèsent lourdement sur la gestion et l'organisation interne.

Dans la diversité des modalités d'accompagnement au sein du DITEP, nous avons fait le choix en 2021 de favoriser le rapprochement entre les deux équipes des PCPE DUCHERE et VAULX-EN-VELIN du DITEP. Placé sous la responsabilité de l'adjointe de direction du SESSAD de la DUCHERE, ce rapprochement a pour objectif de soutenir et reconnaître une dynamique d'intervention préventive spécifique.

Par ailleurs, le travail en commun autour des projets d'établissement en DITEP des 3 DITEP du secteur contribue en 2021 à fluidifier les parcours des jeunes entre nos structures, en harmonisant certaines de nos pratiques.

Enfin, le travail d'harmonisation de nos territoires d'interventions avec les DITEP en proximité, le DEAT de l'OVE, les IME désormais n'a pas pu être reconduit en 2021 en raison de notre forte mobilisation sur le traitement dans nos murs des effets de la crise sanitaire.

Les actions du CPOM concernant le DITEP de VILLEURBANNE prennent appui sur des fiches action.

Elles reposent sur l'investissement et l'engagement des équipes portées elles-mêmes par un projet soutenu par des cadres de direction présents au quotidien.

Elles prennent appui sur un partenariat incarné au quotidien, reconnu et porté par les cadres de direction, la directrice en particulier.

Maintenance / travaux / aménagements

Toutes les vérifications nécessaires à la sécurité des locaux de l'ensemble du DITEP sont assurées.

Une audit sécurité a été réalisée en 2021 et a demandé des améliorations que nous mettons en œuvre.

Les travaux d'aménagement intérieurs dans les locaux de l'AJ ont permis d'isoler phoniquement la salle de réunion du DITEP et de la réorganiser en salle d'activité. Cela a permis d'étendre les espaces d'accompagnement éducatifs du SESSAD surtout.

Les réunions d'équipe se déroulent depuis septembre 2021 au centre social de la Ferrandière qui se situe dans la même rue que le DITEP. Une convention d'utilisation des locaux a été signée et nous avons adhéré au centre social.

Le contexte sanitaire nous a contraint encore tout au long de l'année à organiser l'accueil en prenant en compte la distanciation sociale notamment durant les temps de repas. Les salles éducatives des groupes ont donc été transformées en salle de repas. Cela a réduit considérablement l'espace des enfants dans les murs. La cuisine d'activités du SESSAD a aussi été utilisée tout au long de l'année pour dédoubler les moments de repas des adolescents ne pouvant pas déjeuner au collège.

Cette organisation a contraint tous les professionnels à une organisation anticipée d'occupation des salles. Elle a aussi engendré un nettoyage renforcé d'espaces utilisés dans la même journée pour plusieurs types d'activités et plusieurs groupes différents.

Comme nous l'avons indiqué ci-dessous, des travaux de grande ampleur ont été réalisés à la VILLA à l'automne 2021. Des travaux de toiture suite à un dégât des eaux ont été réalisés. Toutes les chambres et certaines parties communes ont été refaites (peintures, sol, changements d'encadrements et de portes). Les murs de deux d'entre elles étaient fortement dégradés par les manifestations de colères de certains jeunes (trous et fissures dans le placoplâtre) et tous les encadrements de porte étaient fissurés par le choc des portes claquées régulièrement.

D'une manière générale, nous le savons les portes, les poignées, le mobilier, les cloisons, les toilettes, la robinetterie et les prises sont régulièrement à remettre en état, tant ils sont fragilisés par les états de colère de certains des enfants qui cassent, jettent, donnent des coups de pied sur ce qui les entourent...

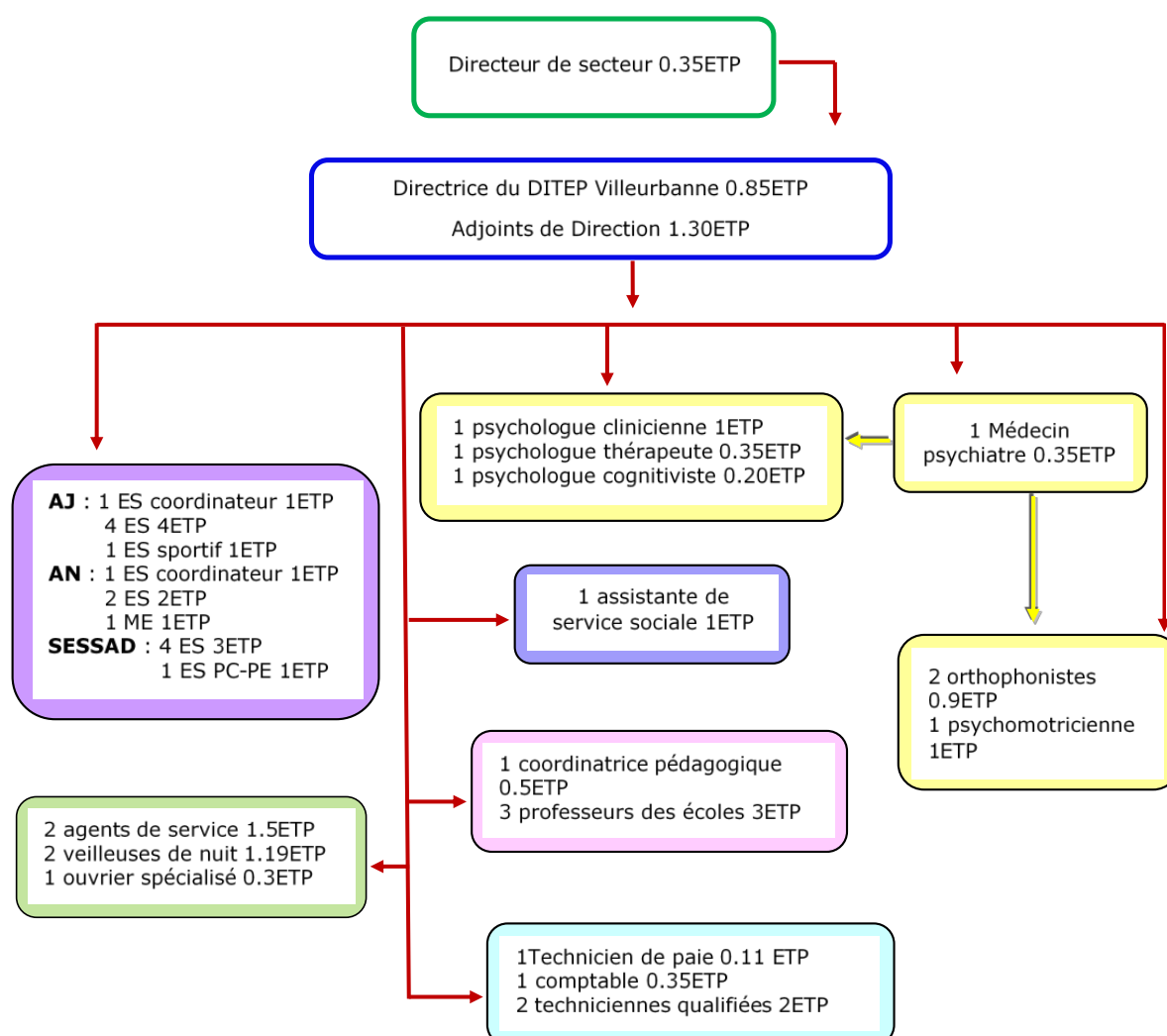
L'arrivée dans l'équipe d'un ouvrier de maintenance en octobre 2021 à 0.30 ETP mutualisé entre les 3 DITEP a contribué et permet d'assurer immédiatement les travaux d'entretiens quotidiens principalement en petite plomberie, menuiserie et espaces verts. C'est là une véritable respiration dans la gestion du quotidien tant la vacance de ce poste mettait en tension l'ensemble des professionnels (la direction surtout), engendrait un travail supplémentaire dans les tâches du quotidien et le suivi de l'entretien des locaux et des véhicules.

RESSOURCES HUMAINES

Organigramme

Le nombre d'ETP est de 18.49 pour l'ITEP auquel s'ajoute 3 postes et demi d'enseignants et de 8.99 pour le SESSAD, pour 40 professionnels au total en présence. Il convient de noter que bon nombre de ceux-ci sont à temps partiel et que certains sont affectés au budget et du SESSAD et de l'ITEP, travaillant donc sur l'ensemble du DITEP. C'est le cas des cadres de direction, du médecin psychiatre, d'une des psychologues cliniciennes, de la psychomotricienne, de l'agent de service intérieur et de l'assistante sociale.

Le nombre de postes a augmenté dans l'organigramme, l'extension non importante de places au SESSAD ayant permis l'embauche au total de 1.50 ETP réparti entre 1 ETP d'éducateur spécialisé, 0.20 ETP de psychomotricité et de 0.30 ETP de psychologue cognitiviste.



Arrivées / départs

Les mouvements d'équipe ont été moins nombreux en 2021 qu'en 2020.

Nous notons le départ en retraite de l'une des psychologues cliniciennes après 20 ans de présence au sein de l'établissement et de nouvelles arrivées liées à l'extension de place du SESSAD.

	<i>Des départs ou absences</i>	<i>Des arrivées</i>
A L'ACCUEIL DE NUIT	<p>Départ d'une éducatrice spécialisée en septembre 2021</p> <p>Accident de travail de la monitrice-éducatrice</p> <p>Arrêts de travail successifs deux éducateurs spécialisés, dont un du 11.10 au 31.12.2021.</p> <p>Arrêt longue maladie de l'une des veilleuses de nuit à 0.80 ETP.</p>	<p>Remplacement par un éducateur spécialisé du SESSAD de VILLEURBANNE</p> <p>Remplacements par des CDD successifs ou de l'intérim.</p> <p>Passage de la veilleuse de nuit à 0.30 ETP à temps plein.</p>
A L'ACCUEIL DE JOUR	<p>Suspension du contrat de travail de l'agent de service intérieur dans le cadre des exigences liées au traitement de la crise sanitaire le 15.09.2021.</p> <p>Départ à la fermeture estivale du DITEP de la secrétaire en contrat à durée déterminée à 0.5 ETP.</p> <p>Arrêt de travail du 13.09 au 31.12.2022 de la secrétaire titulaire à temps plein.</p> <p>Départ en retraite de la psychologue clinicienne le 01.09.2021</p>	<p>Embauche en octobre 2021 à 0.30 ETP d'un agent de maintenance.</p> <p>Embauche d'un psychologue clinicien à 0.35 ETP en remplacement de la psychologue clinicienne partie en retraite.</p>
Au service ambulatoire et au PCPE	<p>Demande d'un éducateur spécialisé de mutation au sein de l'équipe de l'AN du DITEP.</p>	<p>Embauche d'1 ETP d'éducatrice spécialisée et d'un 0.20 ETP de psychologue cognitiviste dans le cadre de l'ENI.</p> <p>Embauche d'1 ETP d'éducateur spécialisé en remplacement.</p>
DE MANIÈRE TRANSVERSALE	<p>Reprise à temps plein après un congé parental à 0.80 ETP de l'assistante sociale le 01.09.2021.</p> <p>Congé parental à 0.80 ETP de la psychomotricienne.</p>	

Ajustements des postes

La part des missions de l'adjointe de direction du SESSAD de La Duchère lui incombant au sein de l'AJ/AN du DITEP n'a pas jamais pu être définie, de par les aléas du contexte sanitaire se poursuivant en 2021 et des difficultés rencontrées par cette dernière dans l'exercice de sa fonction au SESSAD de la DUCHERE.

Il est vrai toutefois aussi que nous nous heurtons depuis la rentrée scolaire 2019-2020 pour ce faire à l'éloignement géographique entre les deux sites, au contexte d'instabilité d'équipe au SESSAD de La Duchère. Au départ de celle-ci à la rentrée scolaire 2021-2022 nous avons réorganisé les postes de cadres de direction au sein du DITEP en considérant :

- L'impossibilité pour la directrice d'assurer ses missions de direction tout en demeurant le cadre hiérarchique directe de l'Accueil de Jour et de Nuit ;
- Les limites du poste de coordinateur à temps plein de l'AJ dans les prises de décisions au quotidien auprès des équipes en lien avec l'agir débordant des jeunes et les contraintes partenariales des deux UEE ;
- L'augmentation non importante de place au SESSAD.

La nouvelle adjointe de direction du SESSAD de la DUCHERE a été recrutée en septembre 2021 à 0.70 ETP. Ses responsabilités s'étendent depuis au-delà du SESSAD lui-même aux deux PCPE du DITEP.

Le 0.30 ETP d'adjoint de direction l'AJ/AN a été combiné aux missions de coordination du coordinateur de l'AJ. Ce temps a été revalorisé provisoirement pour un an par 0.35 ETP supplémentaire en septembre 2021, la directrice étant engagé dans un parcours de formation de niveau 1.

Cette réorganisation permet de répondre aux besoins du quotidien mais reste insuffisante. La singularité du DITEP sur deux territoires mobilise fortement la directrice en particulier dont le champ d'intervention reste encore très vaste. Cela a des conséquences sur la charge de travail de tous les cadres de direction.

L'année 2021 a été marquée de nombreux arrêts de travail. **Nous comptabilisons 641 jours cumulés d'arrêts de travail sans compter l'absence longue maladie durant toute l'année 2021 de la veilleuse de nuit de l'internat.**

Les arrêts de travail liés à la situation sanitaire, le COVID ayant touché plus largement de nombreux professionnels, ont été nombreux. Cela nous a contraint de manière récurrente pour maintenir l'accueil des jeunes les plus vulnérables à l'AJ/AN à réorganiser au jour le jour les plannings de ces derniers et des équipes. A ces absences pour maladie s'ajoutent le congé maternité de la psychomotricienne et 36 jours d'absence dans le cadre de deux accidents du travail survenus lors du dernier trimestre de l'année 2021.

L'épuisement des professionnels dans ce contexte est à noter. L'engagement de ces derniers est à souligner, tant l'instabilité des professionnels de référence renforce les troubles du comportement des jeunes que nous accompagnons. Les équipes de l'AJ/AN surtout ont dû tour à tour remplacer leurs collègues absents, accueillir et accompagner des remplacements tout en tenant au mieux le cadre et le lien auprès des jeunes.

Nous avons rencontré aussi des difficultés de recrutement pour l'ensemble des postes à pourvoir y compris en CDI et sur la modalité SESSAD comme jamais auparavant. Les remplacements en urgence nous contraignent au recours à l'intérim ce que nous n'avions jamais eu besoin d'envisager jusqu'ici.

Nous exprimons là notre vive inquiétude...

Il convient de souligner qu'au-delà des postes éducatifs, les difficultés de recrutement y compris en intérim sont à noter sur les postes administratifs. Le poste en remplacement de la secrétaire en arrêt de travail durant plusieurs mois n'a pas pu être pourvu faute de candidature. Cette situation a eu et a encore des répercussions sur la charge de travail de l'autre secrétaire en poste, sur la qualité de l'accueil des personnes accompagnées et des partenaires au sein du DITEP et sur la charge de travail des cadres de direction.

Actions formation

Les actions de formation prévues initialement en 2020 et reportées en 2021 ont eu lieu pour certaines et ont été une nouvelle fois suspendues en raison du contexte sanitaire.

Dans le cadre du projet d'établissement, chaque professionnel du DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE a bénéficié d'une journée de formation sur le travail en DITEP.

Les professionnels éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques du DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE ont participé à deux journées chacun de formation sur le thème de « Quels accompagnements pour contenir les débordements ? » avec un psychomotricien formateur à l'école de psychomotricité. Cette formation avait débuté en 2019 et n'avait pu être terminée en mars 2020. Les équipes étaient en demande de poursuivre le travail de réflexion et de mise en action sur les dimensions de contenance et contention, y compris la contention physique que nous sommes contraints à l'accueil de jour et de nuit de pratiquer dans certaines situations de mises en danger de l'enfant lui-même ou des autres.

La formation sur les troubles relationnels précoces envisagée depuis l'année 2020 et réalisée par une psychologue clinicienne aurait dû être reportée en 2021. Nous n'avons pas pu trouver de dates avec l'intervenante dont tous les programmes de formation de 2020 avaient été reportés en 2021. Des dates sont fixées en 2022.

Quatre professionnels ont pu participer au colloque des journées nationales de l'AIRE qui s'est tenu à RENNES en décembre 2021. C'est là un moment fort de rencontres et d'échanges entre professionnels de DITEP.

Enfin, la directrice a engagé une formation de niveau 1 en septembre 2021.

PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2022

L'année 2022 dans ses perspectives sera comme la précédente à considérer selon l'évolution de la crise sanitaire, dont l'expérience de l'année 2021 ne nous permet pas d'affirmer une sortie définitive de crise en 2022. C'est un point à considérer tant la gestion de celle-ci pèse au quotidien sur nos projets.

Le travail sur le projet d'établissement s'est engagé pleinement à compter du printemps 2021 et a permis de dynamiser quelque peu les équipes. Il devrait permettre au plus tard à la rentrée scolaire 2022-2023 la réécriture du projet VILLEURBANNE-DUCHERE en DITEP. Dans ce cadre, la question d'un lieu repli au sein de l'établissement permettant d'offrir à l'enfant de manière momentanée une prise en charge globale dégagee des enjeux de la scolarité inclusive en milieu ordinaire est à interroger. Cela répondrait aux besoins de jeunes de l'Accueil de Jour comme du SESSAD. L'évolution des modalités d'intervention du groupe MAJE combinée à un accompagnement ambulatoire et d'accueil de jour ouvre une voie qu'il conviendrait de développer. La formation des professionnels est aussi à favoriser. Actuellement, la question de l'accompagnement des adolescents en souffrance, de l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux est au cœur des demandes de formation des professionnels.

Il convient de souligner combien la réunion dans les mêmes locaux de l'ITEP et du SESSAD contribue à faire DITEP. L'espace reste cependant restreint et confronte en un même lieu deux types de population dont les besoins sont parfois différents. La spécificité du public présentant un trouble de la déficience intellectuelle nécessite des espaces des soins différenciés et « à l'abri » des manifestations comportementales souvent bruyantes et violentes des enfants les plus fragiles de l'Accueil de Jour. La perméabilité de ce public est à considérer dans la réorganisation des espaces. La rénovation de la petite maison à l'entrée des locaux du DITEP à VILLEURBANNE, actuellement occupée par des étudiants de l'IFMK déficient visuel qui y vivent en colocation, devrait permettre de réorganiser l'espace pour le bien-être de tous. Les travaux sont envisagés au mieux à la fin de l'été 2022 afin de permettre une extension des locaux propice aux besoins en accompagnement des personnes concernées.

Le travail avec nos collègues des établissements médico-sociaux DITEP et IME sur notre territoire est à redynamiser afin de travailler communément sur nos champs d'intervention respectifs, nos territoires et la mise en place du parcours d'accompagnement sans rupture des jeunes que nous suivons.

Dans le cadre de la renégociation du CPOM associatif et des axes de celui-ci, le travail engagé d'évaluation des besoins des jeunes accompagnés, leurs familles et du territoire est un point d'appui non négligeable. Nous soulignons encore plus aujourd'hui que nous sommes dans les mêmes locaux à VILLEURBANNE, engagés dans une dynamique de projet d'établissement en commun entre VILLEURBANNE et la DUCHERE combien l'organisation administrative et financière en DITEP doit être facilitée à l'avenir. Elle facilitera le parcours des jeunes dont les besoins repérés mobilisent plusieurs modalités d'accompagnement de façon concomitante.

Enfin, le projet mise en œuvre d'une recherche-action avec le soutien d'un enseignant-chercheur, destinée à évaluer et à explorer conjointement avec les partenaires de l'Education Nationale le champ des transformations des dispositifs d'inclusion proposés par le DITEP (dispositif collège, UEE PASTEUR, groupe MAJE, CAP...) et d'en évaluer l'intérêt pour l'enfant, sa famille en vue de son amélioration est à engager en 2022. Cette recherche-action contribuera à nous éclairer sur les facteurs favorisant la réussite des parcours inclusifs des jeunes que nous accompagnons. Ce sera là un point d'appui permettant à la fois de valoriser l'expérience acquise ces dernières années et de réinterroger nos modalités d'interventions. Elle permettra également d'éclairer et d'analyser la mise en place du partenariat avec l'Education Nationale. Nous devons effectuer de nouvelles démarches auprès de l'université LYON 2 dans une approche mêlant psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent, sociologie et sciences de l'éducation.

CONCLUSION

L'année 2021 nous permet à la fois de noter nos capacités d'adaptation ainsi que celles des jeunes et des familles que nous accompagnons mais aussi de pointer les difficultés auxquelles nous faisons face au quotidien :

- Les effets de la situation sanitaire sur la santé psychique, les parcours de scolarisation, de formation et les relations sociales des jeunes les plus vulnérables sont à considérer dans l'accompagnement de ces derniers. Les addictions aux écrans, la place des réseaux sociaux et ses effets sont désormais au cœur des problématiques des situations que nous rencontrons.
- Les effets de la situation sanitaire ont engendré de l'épuisement dans nos équipes et influé leur propre rapport au travail, réinterrogeant au sein de celles-ci le sens de notre action.

Dans ce contexte, une écoute de tous, une attention particulière des cadres de direction et fonctionnels vis-à-vis des professionnels au plus près de la souffrance des jeunes accompagnés et des réajustements seront nous l'imaginons nécessaires, afin de faire face aux débordements des jeunes que nous accompagnons en tentant de maintenir et soutenir une dynamique institutionnelle porteuse de sens dans l'action.

Malgré tout, en cette année si particulière encore liée à la pandémie, nous avons pu observer combien chaque professionnel est resté mobilisé et investi dans le bon fonctionnement du DITEP et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles. Nous tenons encore une fois cette année à saluer le travail de nos équipes et les capacités d'adaptation, les ressources dont ont pu témoigner les familles avec nous.

Nous pouvons noter qu'au sein du DITEP VILLEURBANNE-DUCHÈRE, un travail d'homogénéisation de pratiques professionnelles prenant en compte la spécificité des territoires et des équipes s'est poursuivi entre les cadres de direction, les équipes et sera circonscrit dans le projet d'établissement futur en DITEP dont la construction et l'écriture seront finalisées en 2022.

La personnalisation des réponses aux besoins des enfants/adolescents et leurs familles accompagnés nous amène sans cesse à rechercher un juste équilibre entre mutualisation et différenciation des réponses au profit du parcours des jeunes.

Cela relève d'un travail en commun par projet, inscrit dans une dynamique territoriale et institutionnelle en DITEP, en secteur DITEP des PEP69 /ML pour répondre à l'accompagnement des personnes concernées.